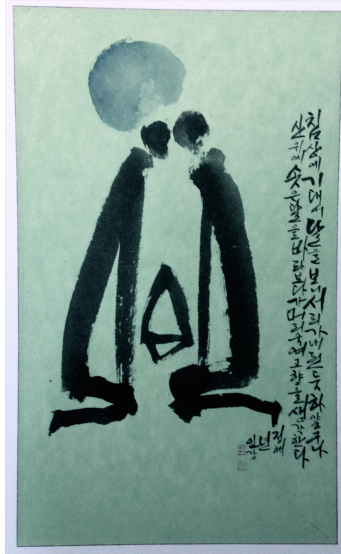


L'enfant au milieu de la séparation de ses parents



ACTES

1^{ères} journées d'études pluridisciplinaires

Justice-Soin-Social des 16 et 17 juin 2016

L'égalité n'est pas tout

avec la participation de Jean-Pierre LEBRUN Psychanalyste

Association RÉSON'ENTRE

Ces journées d'études s'inscrivent dans une perspective de rencontres annuelles de juin 2016 à octobre 2019 autour du thème central « L'enfant au milieu de la séparation de ses parents » abordé sous des angles différents :

Juin 2016 :	L'égalité n'est pas tout avec JP Lebrun Psychanalyste
Octobre 2017 :	Le trousseau psychique de l'enfant
Octobre 2018 :	La famille aujourd'hui
Octobre 2019 :	Séparations au cours de la vie

Ces rencontres annuelles sont intégralement filmées et, chaque année, une synthèse filmée des années précédentes est présentée afin de constituer une continuité du travail d'élaboration et permettre l'avancée de nos réflexions.

Cet enregistrement filmé vient nourrir le projet de pouvoir réaliser, au terme de cette recherche pluridisciplinaire, un documentaire. Il reprendrait nos échanges et serait complété par des entretiens avec des enfants et des adultes concernés ou l'ayant été par cette question de la séparation de leurs parents.

Pour la réalisation de ces deux premières journées, l'association

Réson'Entre remercie

- La Métropole pour la mise à disposition de professionnels
- La Mairie du 1^{er} arrondissement de Lyon pour la mise à disposition de ses locaux tout au long de l'année 2016 pour la préparation et la tenue de ces deux jours.
- La Fondation « Après Tout » pour sa présence à nos côtés et son soutien financier qui a permis à ces journées de se concrétiser.
- Les participants des trois espaces de travail à partir desquels se sont construits ces journées et nos invités pour l'apport de chacun à l'élaboration et à la réalisation de ces rencontres.

Participants aux journées d'études juin 2016

GRUPE JUSTICE SOIN

Marie- Annick BEAUVARLET	Conseillère Conjugale et Familiale PMI
Anne-Sophie BORDES	Avocat
Marie CHATELAIN	Magistrate
Bénédicte DESCARPENTRIES	Psychanalyste
Marie LACROIX	Magistrate
Raphaël LUGBULL	Assistant social
Dominique MICHAL- DUPOIZAT	Avocate
Alice PERRY	Avocate
Agnès SATGER	Médecin PMI
Gilbert SUTTER	Psychologue clinicien PMI et ASE
Marion TOURNÉ	Avocate
Lisa VERDIANI	Documentariste, Agence CANTARANE

GRUPE LECTURE « COULEURS DE L'INCESTE »

Marie-Françoise ARBONA	Médecin PMI
Michèle BARATIER	Psychologue clinicienne
Erika BERTRAND	Psychanalyste
Suzon BOSSE-PLATIERE	Psychopédagogue
Catalina CARAYON	
Hélène CHESSEL	Psychanalyste
Bernadette CORTIAL	Sophrologue
Bénédicte DESCARPENTRIES	Psychanalyste
Michelle DUPLESSIS	Psychologue clinicienne hospitalière
Marie FIORAMANTE	Infirmière pédopsychiatrie
Maud FUMEX	Psychologue clinicienne
Marie-Pierre JOSANCY	Psychopraticienne
Christèle LABALETTE	Psychologue clinicienne
Marylène LE BIHAN	Psychologue clinicienne
Claire LE POULICHET	Aumônière des hôpitaux
Christiane MORAND	Orthophoniste
Mireille MARTIN	Education nationale
Agnès SATGER	Médecin PMI

GRUPE THERAPIE D'ENFANT

Bénédicte DESCARPENTRIES	Psychanalyste
Nadia EL HAMD AOUI	Psychologue clinicienne
Céline EVREUX	Psychothérapeute
Christèle LABALETTE	Psychologue clinicienne
Agnès SATGER	Médecin PMI
Sophie RICHARD	Psychologue clinicienne

INVITES

Jean-Pierre LEBRUN	Psychanalyste
Laurence BELLON	Juge pour enfants
Claire BLOY	Médecin Chef, Service PMI Lyon Métropole
Michel BOUTIN	Psychanalyste, Association Transverse
Murielle SHIRVANI AN-BOSSARD	Médecin Chef, Service PMI Lyon Métropole
Joël CLERGET	Psychanalyste
Christine DOURLENS	Sociologue
Marie-José D'ORAZIO-CLERMONT	Psychanalyste, Présidente Psychanalyse et Anthropologie
Nicole FABRE	Bibliiste
Andrée HERBIN	Psychanalyste, Orientation trans-générationnelle
Dominique LABATUT	Médecin Protection Maternelle et Infantile Rhône – PMI
Chantal MANNONI	Médecin, Agence Régionale de Santé – ARS
Marie-Antoinette PIENS	Médecin, Présidente Fondation Après-Tout
Eric VAN DER STEGEN	Psychanalyste, Association Transverse

Programme et table des matières

Jeudi 16 juin 16h30 - 20h

PRÉSENTATIONS

16h30	Accueil	
	Introduction aux journées : Bénédicte Descarpentries, psychanalyste	page 6
17h00	Intervention de Jean-Pierre Lebrun, psychanalyste	page 11
17h30-19h30	Présentations et échanges autour des trois groupes de travail Bénédicte Descarpentries, modératrice	page 18
	Groupe lecture autour du livre de Jean-Pierre Lebrun Les couleurs de l'inceste Christèle Labalette, Marylène Le Bihan, psychologues cliniciennes	
	Groupe sur la thérapie d'enfants autour du livre de Denis Vasse La Cure d'Agathe Sophie Richard et Nadia El Hamdaoui, psychologues cliniciennes	page 20
	Groupe réflexions et partages pluri-disciplinaires Justice-Soin-Social Collège de Réson'Entre , Anne-Sophie Bordes, avocate	page 25
19h30-20h00	Questions	

Vendredi 17 juin 9h - 17h

Matinée	AUTOUR de l'ARTICLE de JP LEBRUN " L'ÉGALITÉ N'EST PAS TOUT" Accueil	
9h20-9h45	Notre élaboration commune autour de l'article Agnès Satger, médecin PMI, modératrice Erika Bertrand, psychanalyste, Marie Lacroix, magistrate	page 27
9h45-10h45	Problématiques envisagées dans l'article, questions soulevées	page 31
11h15-12h	Echanges avec temps de parole pour les partenaires	
Après midi	ÉVOCATION DU TRAVAIL EN PLURI-DISCIPLINARITÉ	
14h-15h	Table ronde du groupe justice-soin-social Partage et questions autour de situations concrètes abordées parfois en commun Marion Tourné, avocate Marie-Annick Beauvarlet, conseillère conjugale et Agnès Satger Anne Sophie Bordes et Bénédicte Descarpentries	page 36
15h-15h45	Echanges Mireille Martin, membre collègue RÉSON'ENTRE, modératrice	
16h15-17h	Questions à retenir en vue du colloque de l'automne 2017 Conclusion : Bénédicte Descarpentries	page 47
	ANNEXES	page 52
	1. L'égalité n'est pas tout	page 68
	2. Argument de départ du groupe Justice-soin-social	

INTERVENTIONS

Nous nous retrouvons ce soir autour du thème « L'enfant au milieu de la séparation de ses parents » avec ce paradoxe et cet humour de la vie qui nous fait d'une part nous réunir dans la salle des mariages et du conseil de la Mairie pour travailler cette question de la séparation des couples et que, d'autre part, cette journée soit le fruit d'un lent et long travail en amont fait de rencontres et du tissage au fil des années de relations profondes de travail et d'amitié.

Remerciements

J'introduirai donc ce temps de travail par des remerciements. Trouver un lieu est indispensable pour inscrire les projets qui sont en gestation. Notre recherche a vite abouti par l'accueil très favorable que Madame Perrin-Gilbert, maire du 1^{er} arrondissement, a réservé à notre demande ajoutant un petit mot personnel pour dire combien la présence de Jean-Pierre Lebrun lui était importante. Elle a mis à notre disposition cette salle plusieurs fois dans l'année ainsi que pour ces deux jours et nous la remercions chaleureusement ainsi que les personnes de la Mairie qui ont été nos interlocutrices tout au long de l'année, ont facilité nos démarches et répondu à nos demandes.

Nous sommes tous très heureux de votre présence Jean Pierre Lebrun, en plus du plaisir d'échanger avec vous car nous sommes un certain nombre ici à vous lire depuis plusieurs années, votre venue a permis de nous fédérer et nous tenir à un travail commun depuis novembre dernier autour de votre article. Car, pour nos invités, il faut souligner que votre réponse à la demande de venir sur Lyon échanger avec nous a été au-delà de nos espérances : non seulement votre retour par mail a été immédiat et positif mais il était accompagné en pièce jointe de l'article que vous étiez entrain d'écrire pour des juges en Belgique sur un sujet très proche. Votre article¹ intitulé «L'égalité n'est pas tout» résonnait avec nos centres de préoccupations et nous avons décidé d'en faire la médiation de notre travail au cours de l'année qui vient de s'écouler. Pour préparer cette journée, trois groupes de travail qui ne se connaissaient pas se sont réunis une fois par mois. Pour permettre que de vrais échanges se construisent nous prenons le temps ce soir que vous-même et chacun des groupes puissent présenter son cheminement et ses questions. Demain matin nous réfléchirons à partir de votre article et prendrons le temps pour les échanges avec vous. Nous avons souhaité également sur cette fin de matinée laisser la parole à nos invités pour qu'ils nous laissent entendre les préoccupations qui sont les leurs. Demain après midi le groupe justice-soin-social présentera une figuration de son travail pluridisciplinaire. Soyez donc remercié à la fois pour vos écrits qui accompagnent notre cheminement, et pour votre venue aujourd'hui.

¹ Voir Annexe 1 page 47

Par ailleurs dans un autre registre, même si nous étions soutenus par la Mairie du 1^{er} qui nous mettait les locaux à disposition, bâtir cette journée représentait un certain budget. La péréquation entre nous ne suffisait pas et là encore par le biais d'une amitié tissée depuis de nombreuses années, l'opportunité de solliciter la fondation « Après Tout » s'est présentée. Marie-Antoinette Piens qui en est la présidente a répondu très favorablement à notre demande de soutien financier, le dossier s'est monté in extremis et notre projet a été accepté. Nous sommes heureuses et heureux que Marie-Antoinette Piens soit présente ce soir avec nous.

Pour construire cette journée et penser à un colloque il nous fallait une structure. Nous avons donc créé une association pour être en mesure de solliciter les institutions et les administrations dans les démarches à faire pour réaliser ces projets. Depuis octobre dernier Agnès Satger, Mireille Martin et moi-même nous sommes mises à ce travail, nous l'avons fait sous forme collégiale et l'association est déclarée de cette façon à la préfecture. Elle est là comme moyen pour permettre la réalisation de rencontres où la pluridisciplinarité est au premier plan, les espaces d'élaboration étant ailleurs. Tout au long de l'année il a été indispensable de nous réunir très régulièrement. La dimension tierce que cela instituait a ouvert, agrandi, allégé aussi l'ensemble des tâches et nous a confirmé pour chacune que travailler ensemble et à plusieurs est source de fécondité pour la pensée comme pour la logistique. Et comme ce fut l'occasion d'un partage très agréable je voudrais vous remercier Agnès et Mireille de ce cheminement ensemble.

Et puis que chacun soit remercié de sa présence, de sa contribution personnelle selon ses disponibilités et ses compétences, pour que nous réalisions ce temps de travail. Nous avons eu la chance inouïe qu'à la plupart de nos sollicitations et de nos invitations nous ayons eu des réponses positives ce dont vos présences témoignent. Et parmi ceux qui ne sont pas là certains nous ont dit leur indisponibilité pour ces dates mais leur vrai intérêt et le désir de se joindre à nous si nous poursuivions et élargissions nos échanges à priori comme nous en avons l'intention par un colloque à l'automne 2017.

Chercher les mots pour dire et penser

Venons-en au thème qui nous réunit ce soir et demain en tant que professionnels venant de formations et de spécialités différentes (voir liste des participants).

Ouvrir cette journée et demie de travail et de réflexion demande de chercher les mots qui peuvent exprimer au plus près le pourquoi nous sommes là ce soir, pour essayer de dire de façon synthétique ce qui est en recherche depuis plusieurs années et qui nous donne aujourd'hui un temps pour nous ressourcer et nous ajuster ensemble, comme une mise au diapason d'années de partages pour aller plus loin, ouvrir plus grand et avec d'autres éventuellement ... si nous en reconnaissons le bien fondé et que nos énergies s'unissent.

Chercher les mots ne veut pas dire les trouver mais c'est indiquer le mouvement de recherche et d'interrogation en profondeur sur nos observations et nos préoccupations qui nous sont données d'approcher à partir de la place particulière que nous occupons en tant que professionnels.

C'est aussi réfléchir à nos réponses, celles que nous donnons justement à partir de cette place où, en tant que professionnels, nous sommes attendus alors que parfois nous sommes désemparés par les constats que nous faisons.

Nos interrogations ? Celle de la vie : un homme, une femme, leur rencontre.

Mais qu'est-ce qu'être un homme, une femme aujourd'hui ? Qu'est-ce qu'un père, une mère ? Quelle différence ? Comment être parents ? Qu'est-ce qui fait rencontre entre un homme une femme ? Pourquoi penser homme et femme ? Pourquoi ces questions nouvelles nous déstabilisent tant et font valser nos représentations de la famille, du couple et même de l'identité ? Que viennent-elles dire de ce que nous traversons d'une façon plus générale dans notre société ? D'où cela nous arrive ? Pourquoi ? Face à toutes ces questions, l'axe à tenir sans aucun doute est l'ouverture, la tolérance et la bienveillance. Il est certain qu'il est de notre devoir d'accueillir chacun dans sa différence et sa singularité, de l'écouter et de l'entendre.

L'accueil de situations inédites

De plus en plus dans nos cabinets de psy et particulièrement ceux qui reçoivent des enfants, nous accueillons des situations complexes de configurations familiales inédites où les enfants sont des enjeux car, au milieu de toutes ces nouvelles données, des enfants arrivent au monde, s'inscrivent dans le monde, en cherchant à s'appuyer sur les repères que les adultes leur proposent.

Rencontrer des enfants nous garde dans l'étonnement et nous conduit à la vigilance par rapport à tous les petits arrangements des adultes avec eux-mêmes et leur environnement. Les symptômes des enfants viennent souvent indiquer les souffrances non dites des uns et des autres. Lorsque la parole advient, pour les enfants souvent les symptômes cessent. En cela les enfants nous enseignent car ils nous obligent à nous mettre à l'écoute de ce qui nous fait vraiment vivre et à l'explicitier pour eux et entre nous, parents et professionnels, avec eux.

Alors dans nos cabinets de soignants, les consultations médicales, le service social, les cabinets d'avocat et les bureaux des juges nous écoutons les maux, nous établissons des diagnostics et/ou prenons des décisions. Pour ceux qui écoutent les enfants dans un cadre soignant nous abordons les questions de la famille par les symptômes qu'ils présentent et qui expriment leur mal-être dans la relation. Comment devient-on parents ?

Nous sommes d'abord et essentiellement des êtres de relation et de parole. Nos maux ont toujours à voir avec nos relations et la parole possible ou non : Que

s'est-il tissé avec le père ? Avec la mère ? Avec les frères et sœurs ? Ces premiers autres avec qui la vie de chacun s'aborde et se construit et qui aujourd'hui se manifeste et s'invente de façon inédite tant par la conception que par la vie commune. Quelles ont été les premières modalités de sa vie, de la naissance ? Quelles ont été les circonstances de la venue de l'enfant ?

Nous devons sans cesse faire œuvre de discernement, accueillir, ne pas juger, écouter et en même temps revisiter nos présupposés pour penser et tenir les repères fondamentaux qui nous semblent permettre à la vie de circuler. Par l'évolution de la société, au vu des problématiques de ces dernières années et à travers l'écoute de la complexité des situations de vie, il est difficile de rester chacun dans son espace de travail et son champ professionnel. Il est indispensable de nous rencontrer, parler et penser ensemble. La parole nous fonde, elle ne se réduit ni ne se confond avec le langage et la communication. Dans son essence elle est constitutive de l'être humain. Nous ne sommes pas que des êtres biologiques nous naissons de et dans la parole. Cette dimension de la parole qui nous habite nous décolle de l'immédiateté des sensations, elle signifie le désir qui nous fait vivre et ouvre à la relation. Elle nous positionne dans une dimension d'altérité, de dialogue entre Je et Tu.

« Toute vie intérieure est un Je en attente d'un Tu. Et nous avons tous été, avant de naître et après notre naissance, un Je qui ne savait pas dire Je et qui était en attente de quelqu'un qui nous dirait Tu. Sans mémoire de ce qui nous attendait. Sans mémoire de ce qui nous est alors advenu. La découverte du monde. La première relation. » JC Ameisen.²

Plus nous croiserons nos points de vue, plus nous nous interrogerons les uns et les autres sur nos champs de compétences et sur nos limites, plus nous chercherons à nous connaître, plus nous avancerons dans un ajustement de nos positionnements plus nous favoriserons l'ouverture de la pensée et participerons à ce que les problématiques soient posées correctement et que des réponses plus adaptées soient données, notamment pour les enfants.

Se réunir, Parler ensemble

Ce fut l'amorce du groupe Justice-Soin-Social qui s'est constitué avec un argument de départ ³ un peu provocateur «Ni à toi ni à moi : fendez le»: Il partait du constat que la demande pour les consultations d'enfants s'est considérablement modifiée dans les années 2000 avec de plus en plus de séparation des couples, mariés ou non, et une prise de décision de la justice de résidence alternée beaucoup plus systématique pour les enfants. De plus en plus de séparation avec des enfants jeunes, des bébés en garde alternées et par ricochet de plus en plus de demande de consultations des enfants en souffrance dans ces contextes de vie.

² Les couleurs de l'oubli éditions de l'atelier sept 2014

³ voir Annexe 2 page 65

Et à nouveau un flot de questions qu'il nous fallait partager : Pourquoi de plus en plus de ruptures et notamment sur une première naissance ? Quelles peurs ? Quels bouleversements insurmontables joués grandeur nature et non élaborés ? Que n'avions-nous pas su, pas pu transmettre ? Quel impact a sur nos vies affectives notre société de consommation ? Quels effets introduisent nos nouvelles technologies dans le rapport au temps de plus en plus accéléré qui ne permettent ni patience ni attente. Qu'est-ce qu'une relation de couple ? Qu'est-ce qu'aimer ? Ce sont les questions que les adolescents viennent poser dans nos cabinets aussi directement que cela : Est-ce que je vais pouvoir aimer toute ma vie ? Il semblait vital de faire entendre ce que nous recevions comme peine et interrogation dans nos cabinets et travailler ensemble aux enjeux essentiels pour les enfants en très bas-âge voire dès la naissance et même avant.

Par ailleurs avec d'autres existaient aussi un groupe de lecture depuis 1997 où nous lisons Jean Pierre Lebrun depuis 5 ans, et aussi un autre groupe centré sur la thérapie d'enfants mais où inmanquablement arrivent les questions de séparation des parents et où le thérapeute est là pour soutenir l'enfant, juste l'accompagner et écouter sa détresse. C'est déjà beaucoup que l'enfant se sente compris et plus seul.

Inviter Jean Pierre Lebrun avait été une idée du groupe de lecture puisque nous le lisons nous avons le désir d'échanger avec lui. Faire de nos rencontres du groupe justice-soin-social une journée ouverte à d'autres professionnels était un projet dès l'origine du groupe. Il suffisait de les réunir en y ajoutant la petite touche de clinique pure avec le groupe de thérapie d'enfants où nous travaillons à partir du livre « Agathe ou la jumelle occultée : la cure d'une petite fille autiste » de Denis Vasse la cure d'Agathe écrit à partir du séminaire de psychanalyse d'enfants que l'auteur a conduit depuis 1993.

La réunion de ces trois espaces de travail permettait de nous autoriser à inviter Jean Pierre Lebrun et tous ceux à qui nous pensions sur Lyon qui pouvait nous aider dans la poursuite de ces réflexions.

Ce qu'il y a de commun aux trois groupes de travail ici présents c'est cet aller-retour permanent entre la clinique et l'élaboration théorique. Ce qui est au cœur de nos préoccupations, c'est d'abord l'enfant et la responsabilité des générations précédentes vis à vis de son accueil, c'est donc aussi la question de la transmission.

Et après ce temps de présentation de ce qui nous réunit ensemble ce soir il est temps maintenant de laisser la parole à Jean Pierre Lebrun, puis à chacun des groupes.

Intervention de Jean-Pierre Lebrun, psychanalyste

Reprise de l'enregistrement filmé relu et validé par l'auteur

Merci de me donner la parole et de m'avoir invité à relancer ce débat, cet échange. C'est très utile pour moi de recevoir des retours disant si oui ou non, vous y retrouvez des choses auxquelles vous êtes confrontés parce que la question pour moi n'est pas de théoriser comme ça. C'est toujours à partir de la clinique qu'il nous faut produire une conceptualisation, pour nous permettre de tenir le coup. Nous ne sommes pas étanches à tout ce que l'on entend, il faut nous trouver des moyens de la soutenir pour aussi que cela serve à ceux qui viennent pour nous parler.

« L'égalité n'est pas tout » est un article qui a été écrit à la demande de groupes de pères. Je vous l'ai peut-être dit, je l'ai relu avec du recul depuis. C'étaient des pères qui venaient me dire « ce n'est pas possible, la manière actuelle de nous traiter ! » ; ils se sentaient insuffisamment pris en compte. Ils avaient sans doute un peu misé sur le fait que le père ce n'est pas rien pour moi. J'ai fait attention de ne pas tomber dans leurs revendications, ne pas entériner leurs revendications sous-jacentes. Mais il est clair que l'écriture s'est faite dans cet esprit-là, avec leurs préoccupations au cœur du débat.

Cette année j'ai fait un séminaire, que j'ai intitulé d'un titre un peu provocateur : « Faut-il le père ? » Je suis sorti de ma propre institution pour faire ce séminaire, j'ai voulu le faire en mon nom propre et non pas du tout en tant que lié à une institution analytique quelconque. Je souhaitais avoir des collègues d'autres institutions qui acceptent de travailler cette question avec moi et réagissent à mes interventions ; ils sont venus, des membres de tous les groupes lacaniens de Belgique, sont venus à part ceux de l'Ecole de la Cause, et cela m'a donné l'occasion de rencontres tout à fait intéressantes.

Je l'ai fait à la suite de la lecture du texte d'un séminaire de Colette Soler, analyste lacanienne, responsable et animatrice des forums lacaniens. Elle a publié ce séminaire de 2013-14 qui s'appelle « Humanisation ? » C'est un séminaire où elle pose toute une série de questions qui sont assez ardues pour qui n'est pas lacanien, c'est presque impossible à suivre mais je vais vous en donner deux, trois points que je trouve cruciaux pour précisément faire face à la situation dans laquelle nous nous trouvons et allons sans doute nous trouver de plus en plus et dans laquelle vous vous trouvez certainement déjà.

Ce terme d'humanisation m'intéresse. Depuis quatre, cinq ans je parle régulièrement de ce que nous sommes dans « une crise de l'humanisation ». Cela dit bien les choses parce que le mot crise n'est pas d'office la crise cardiaque, l'infarctus, c'est aussi la crise d'adolescence. Nous sommes en crise, donc dans un moment de travail difficile mais c'est quand même le moment où la question de l'humanisation est en jeu, c'est-à-dire dans le temps où l'on s'approprie ce que

l'humanité exige, à savoir de parvenir à parler, chacun en son propre nom. C'est une condition indiscutable, je l'ai écrit à plusieurs reprises notamment dans mon livre « Les couleurs de l'inceste ».

J'ai donc utilisé ce terme d'humanisation car il faut savoir que nous avons changé de monde et donc que l'humanisation ne se fait plus selon le modèle d'hier. A première vue cela paraît peut-être énorme mais je pense que c'est tout à fait juste. Je m'appuie sur ce travail de Colette Soler et j'ai été ravi de lire Moustapha Safouan, psychanalyste réputé, dans son dernier ouvrage qui évoque « la fin de la civilisation œdipienne »... Sommes-nous à la fin de la civilisation œdipienne ? Ceci va de pair avec la chute ou le déclin ou le devenir obsolète de la fonction paternelle mais cela sont des mots un peu dangereux car on ne sait pas toujours ce qu'ils veulent dire, ni ce qu'ils recouvrent.

Je vous rappelle quand même qu'on n'est pas pour autant dans la fin *du* monde mais qu'on est peut-être bien dans la fin *d'un* monde. Nous avons changé de monde ces trente dernières années je crois que nous pouvons le dire sans trop se tromper.

Qu'est-ce que c'est ce monde dont nous venons ? Je reprends des choses que j'ai déjà dites, c'est un monde pyramidal dont nous venons, qui se pensait comme pyramidal et nous étions dans la verticalité, autrement dit dans le religieux en quelque sorte, et nous sommes aujourd'hui dans un monde horizontal. Qu'est-ce que ça veut dire un monde vertical ? Figurez-vous qu'en partant tout à l'heure de Bruxelles, je voyais des militaires, trois militaires qui se baladaient les uns derrière les autres à quelques centimètres de distance. Ils avaient tous le doigt juste au-dessus de la gâchette. Au fond un système pyramidal c'est cela : c'est un système qui vous dit quand vous êtes militaire, comment vous devez mettre le doigt sur la gâchette de telle sorte que vous n'allez pas tirer par erreur. C'est un système qui vous dit un repère : le même pour tout le monde. Ce modèle-là, vient vous dire d'emblée aussi si quelque chose n'est pas dans les normes. Quand vous voyez quelqu'un qui met son doigt autrement, vous savez que ce n'est pas cela qui est juste que ce n'est pas cela qu'il faut faire.

Vous avez en cela un exemple assez typique de ce monde vertical que nous nous plaignons aujourd'hui de ne plus avoir. Aujourd'hui, chacun fait ce qu'il croit, comme il croit devoir le faire. Plus rien pour venir dire « mais si, c'est évident que c'est comme cela » nous nous trouvons dans cela de plus en plus. Le monde de l'horizontalité c'est l'absence éprouvée de ce qui viendrait faire repère commun. C'est ma manière de lire la bascule du monde : nous venons d'un monde où nous étions à peu près tous d'accord (même si la singularité existait et pouvait être combative, combattante) et maintenant le monde est un monde où chacun vient avec sa manière de fonctionner, de faire ce qu'il veut ou croit juste. Il arrive que ça se heurte à l'autre mais on espère qu'il n'y aura pas trop de bousculades, on prône la tolérance mais on constate que ce n'est pas si simple. Rien que ce point-là vient indiquer la mutation extrêmement importante dans laquelle nous sommes emportés. Même les psychanalystes sont pris là-dedans, on est contaminé. C'est une mutation majeure.

Qu'est ce qui faisait point de repère clair chez Freud ? Il avait mis en évidence que ce qui organisait le monde c'était le père. A cette époque le patriarcat fonctionnait : le sujet individuel via l'œdipe pour le singulier et le père de « Totem et Tabou » pour le collectif. A partir de là les rôles sexués étaient distribués. La mère transmettait la vie plutôt par donation et le père plutôt par le sacrifice, par la castration. Ceci était un repère commun pour tout le monde. Donc c'est le monde d'hier. Aujourd'hui il n'y a plus ce repère commun.

Je vous conseille à ce propos un livre « La révolution du féminin » de Camille Froidevaux-Metterie qui est professeur de science politique. Elle a écrit un ouvrage remarquable sur l'évolution des femmes. Elle dit que nous avons à faire à la déssexualisation du vivre ensemble. Donc autrement dit le modèle d'humanité d'hier a changé. Humaniser on sait à peu près ce que cela veut dire : assumer ce que la parole, notre être parlant exige. Œdipe, Totem et Tabou, le père figure centrale, homme/femme, père/mère tout cela donne des règles, on voit bien ce qu'il en est.

Aujourd'hui avec « la déssexualisation du vivre ensemble » on ne sait plus très bien tout ce que cela veut dire : l'homme va-t-il être le père, la mère ? Que se passe-t-il ? Tout est en train de bouger. Un seul point d'accord chez les psychanalystes : entre la mère et l'enfant il faut que quelque chose se sépare. Il y a un travail qui doit se faire et dans la clinique on voit beaucoup d'enfants qui sont en difficulté avec cela.

Il y a quelques jours une collègue me dit : « Il existe un collage entre la mère et l'enfant. C'est le modèle du 'un par un' : chacun des parents fait comme il sent. Ils ne se décolent plus de la sensation, ne savent plus de ce que parler veut dire. Il n'y rien qui fasse repérage. Le travail psychique n'a pas été fait. En changeant de monde nous avons perdu la manière dont le monde ancien exigeait l'humanisation avec les repères du père qui ne sont plus là. Il ne faudrait pas pour autant que l'on pense qu'il faut continuer à fonctionner sur le modèle d'hier, c'est une impasse, mais alors comment fait-on ? »

Voici un extrait du séminaire de Colette Soler : « A quelle condition un désir peut-il se fixer de manière à ce que soit contenu sa possible destructivité subjective et/ou sociale. » Autrement dit ces gens que vous voyez fonctionner le font chacun selon son désir et en fin de compte cela ne peut entraîner qu'une destructivité. « C'est tout le problème de l'humanisation du désir, dit-elle, alors : « Y faut-il le père » ? Voilà la grande question de l'humanisation, sans l'œdipe freudien l'humanisation est-elle en péril ? »

Colette Soler nous montre très bien que celui qui va nous aider à sortir de cette impasse, c'est Lacan. Le travail de Lacan peut en effet se lire comme une réponse à cette question.

Il répond d'abord en reprenant la façon dont Freud situe les choses et c'est la fameuse thèse que vous connaissez tous de la métaphore paternelle et du Nom-du-Père, ça reste tout à fait crucial. Mais ensuite il bascule et il apporte quelque chose qui n'est plus référé au père, c'est l'objet « a ». L'objet « a » est quelque

chose à la fois de très difficile à comprendre et à la fois très simple : c'est ce qu'il faut perdre du fait que l'on parle. Et ce n'est pas une perte symbolique c'est une perte réelle : si vous avez la bouche pleine, vous ne pouvez pas parler. C'est quelque chose de réel, une perte réelle.

Je vous lis un extrait du livre de Colette Soler : « Lacan à partir des années soixante construit sa théorie de l'objet et de la castration sans recours au père. » Autrement dit là où le modèle freudien disait « Il faut le père » Lacan dit « C'est le langage qui est responsable pour qu'il y ait humanisation et cette humanisation impose une perte. » Colette Soler poursuit : « La castration n'est pas un mythe du père c'est un effet de langage qui ne doit rien au père mais tout à l'entrée du sujet naturel dans le langage. (...) La castration n'est pas un mythe mais un os, un réel qui ne doit rien au père fouettard. »

Grâce à Lacan on voit que ce n'est pas un problème de père, mais un problème de langage. Attention les choses ne sont pas réglées pour autant, car vous pourriez me dire « puisque tout le monde parle tout est réglé » ; oui, mais le problème de l'enfant c'est qu'il ne parle jamais que parce qu'il y en a d'autres avant lui qui ont parlé. Donc ce n'est plus le père qui doit être là comme agent séparateur, ça c'était bon pour le monde d'hier. Mais, aujourd'hui la question se pose de savoir comment les premiers qui entourent l'enfant vont-ils attester, témoigner de cette castration réelle qu'ils ont eux-mêmes subie et acceptée, puisqu'eux ils parlent, mais que l'enfant doit encore faire? Vous voyez la dynamique que cela permet de mettre en évidence ?

On peut lire la naissance de l'enfant, l'arrivée de l'enfant pour la mère, pour toute mère, comme un équivalent de cet objet qu'elle va devoir perdre. Ceci est vrai seulement pour la mère, car les hommes ne connaissent pas cela. Il n'y a que la femme qui a cette potentialité que lui offre la maternité, d'avoir un équivalent, dans son ventre, de cet objet qu'il faut perdre.

Pour le dire simplement, demeure pour toute mère, à la naissance de l'enfant, de considérer celui-ci comme l'équivalent de cet objet « a » qu'elle va devoir perdre. Il y a alors un grand intérêt pour moi de penser le travail que doit faire la mère pour arriver à « psychiser » cette affaire, pour ne pas elle-même échapper à la loi du langage ? Quel Intérêt pouvons-nous trouver au travail que fait une mère, qui n'est plus référé au père d'emblée comme dans le monde d'hier, mais qui n'est que référée elle-même, à ce que le langage exige, afin de déterminer ce qui est exigé pour rendre possible la parole du sujet.

Donc c'est là-dessus que j'ai proposé un terme nouveau, il ne s'agit plus de parler de fonction paternelle ou de rôle paternel tout cela est sociologique mais de « **principe** » paternel. Le mot principe, dans le dictionnaire étymologique d'Alain Rey, provient du latin : « qui occupe la première place, c'est le commencement et l'origine dans le temps, principe ça veut dire élément constituant ».

Je vais essayer de mettre en évidence que le principe paternel est fondamental. Cela veut dire que ça continue de donner sa place au père même si ce n'est pas le père concret et même si ça n'a presque plus rien à voir avec le père mais indique la place strictement essentielle du fait que nous sommes dans la parole. Il y a une

sorte d'équivalent entre principe paternel et principe langagier. J'espère que de ce fait, l'on va sortir d'une lutte entre les tenants de la fonction paternelle et ceux qui y sont opposés, les libertaires. Essayer d'élaborer : si nous n'avons plus le rôle paternel qui distribuait les rôles sexuels nous avons besoin de penser le modèle paternel pour permettre l'humanisation aujourd'hui. Nous avons dissocié la jouissance de la reproduction puisqu'aujourd'hui il est possible d'acheter un enfant simplement parce qu'on en a envie.

Si on pouvait repérer que pour autant, du principe paternel on n'y coupe pas. C'est essayer d'élaborer que si nous n'avons plus le modèle paternel pour humaniser, qui distribuait les rôles sexuels, aujourd'hui nous avons néanmoins à penser comment se transmet cette question de ce que j'appelle le principe paternel qui reste ce qui nous est nécessaire pour l'humanisation. Simplement parce que nous ne pouvons pas faire autrement !

Dolto disait : « La fonction symbolique liée à la procréation impose à l'être humain que ce soit un enfant de l'autre, son partenaire librement aimé, qu'il veuille concevoir et non pas l'enfant de soi pour soi, à soi seul, ou à qui laisser son héritage après sa mort, tout en haïssant son conjoint et sa famille. C'est un des moments de la rencontre de ce que nous appelons l'image du corps qui est langage et du schéma corporel qui est le corps... la mère psychiquement saine aime son enfant parce qu'il est de l'homme qu'elle a aimé, un homme d'une autre lignée que la sienne ; elle a désiré concevoir un enfant de cet homme-là, qu'elle désire rendre père et pas d'un autre; l'homme quant à lui, veut concevoir un enfant parce que c'est de cette femme-là, qu'il aime, et que c'est avec elle qu'il souhaite une descendance. Aujourd'hui avec les connaissances scientifiques, on pense aux caractéristiques héréditaires des deux lignées que les deux conjoints représentent.»

Elle a tout à fait raison mais c'était le monde d'hier ! Le monde d'aujourd'hui fait quoi ? Il vous rend possible d'avoir un enfant si vous en avez envie et en plus vous pouvez aller l'acheter. Aujourd'hui le système a basculé. On ne peut plus espérer que ça fonctionne d'emblée comme ça ? Comment va-t-on faire comprendre à monsieur et à madame qui veulent chacun un petit bout de l'enfant, leur chose, que ce n'est pas comme cela que va se passer l'humanisation ?

Quelle stratégie va-t-on devoir mettre en place pour dire que cela ne se passe pas comme cela ? Comment on intervient après avoir permis de faire n'importe quoi ? ça donne bien le ton de la bascule. Si on est trop fixé sur le modèle d'hier, cela ne va pas passer, il faut trouver une nouvelle modalité qui a toute une série de conséquences.

Il y a un texte de Freud où il dit « la perversion c'est quand on n'accepte pas le rôle à quoi le sexuel doit servir. La sexualité ça servait à la procréation ». La perversion c'est ceux qui ne veulent pas s'en occuper. Depuis que la jouissance et la procréation sont déconnectées, je ne vois plus très bien en quoi c'est pervers puisque c'est une modalité qui va de soi et qui est accessible à tout le monde. La perversion chute complètement. Elle n'est plus là, elle est peut-être dans

l'utilisation que vous allez faire de l'enfant mais c'est un autre problème. Ce n'est pas lié à la perversion du sujet mais à la perversion du social. Ce n'est pas la même problématique, ça a une série de conséquences.

Dans le livre que j'ai rédigé avec Nicole Malinconi « L'altérité dans la langue » nous développons que l'altérité est dans la langue avant d'être dans le sexe. Nous avons repéré cela aujourd'hui cela va être une deuxième version que de la repérer dans le sexuel. Il ne faut pas s'étonner que des gens revendiquent qu'ils sont en position d'altérité et ne veulent rien savoir de la castration car ils sont construits dans le mode : « chacun est né de lui-même et chacun peut se protéger du reste ». Cela va arriver et ça arrive déjà ceux qui revendiquent le genre et ceux qui exigent que vous changiez toutes vos toilettes et disent que la distinction homme/femme devient une ségrégation.

C'est le refus de la castration qui s'impose avec l'enfant tyran, l'enfant roi.

L'humanisation et la sexualisation sont complètement dissociées actuellement. On est donc au un par un, la tendance naturelle ça va être de faire un enfant à soi, sa chose. Heureusement que tout le monde ne va pas en être là ! Et la question devient : Comment allons-nous faire pour continuer à indiquer que cette façon de faire n'abolit pas ce que l'humanisation exige quand même, c'est à dire le principe paternel. Mais c'est une autre position que celle de rappeler le principe qui était là tel qu'il fonctionnait hier. Ce n'est pas la même position. Tout l'art des psys va être de faire cette bascule dans leurs interventions cliniques quelles qu'elles soient. Est-ce qu'ils vont savoir faire cela et non pas se contenter de rappeler le modèle d'hier, auquel cas ils n'auront pas beaucoup de chance d'être entendus...

C'est toute la polarité de l'absence qui est ici en jeu. Toute la polarité de l'absence est en effet en train de s'évanouir. Parce que l'on se réfère aujourd'hui à un discours sociétal, c'est cela qui est nouveau, qui lui-même entérine que cette saturation peut avoir lieu. Le discours du capitalisme est une stratégie à laquelle on ne se rend pas compte à quel point elle transforme la subjectivité des gens. La polarité de l'absence n'est plus exigée : il faut d'office de la consolation et que toujours désormais l'objet console de l'absence.

Je suis en train de repérer dans un travail en cours « à quel type de sujet avons-nous désormais à faire » ? Car, tout le monde n'est pas frappé de la même façon par cette idéologie ambiante, il n'empêche que ça risque de toucher beaucoup de monde. Il va de soi que c'est en train de contaminer l'ensemble de notre société d'avoir droit à fonctionner comme je crois que je peux le faire sans nous apercevoir que nous sommes de ce fait contraints chacun à redécouvrir les lois de ce qui nous fait humains ! Et que ceci n'est pas une mince affaire !

Voilà les questions que je voulais vous transmettre et que je suis en train de travailler en ce moment.

ECHANGES

BD : Les enfants viennent indiquer les endroits « où cela ne va pas ». Les petits ont une justesse dans les symptômes qui vient questionner leur entourage, ils savent qu'il y a « des choses pas justes ». En leur parlant, avec les mots appropriés aux situations qu'ils sont entrain de vivre, souvent arrive un apaisement dans leurs difficultés.

JPL : Le propre de ce capitalisme c'est de mélanger toutes les places. Dans la rue comme dans les familles. Ainsi dans le film « L'économie du couple » de Joachim Lafosse. Pour que le principe paternel soit posé c'est une sacrée charge pour la mère, il y a une part d'abnégation chez elle qui doit savoir qu'elle ne peut pas satisfaire tous les besoins de son enfant et qu'il lui faut de l'aide d'un autre. C'est ce que les mères ont besoin d'entendre et c'est indispensable car cette dimension symbolique tire du côté du langage. C'est essentiel et nécessaire puisqu'elles ne sont plus coiffées par les pères. Sans pour autant les culpabiliser.

PRESENTATIONS ET ECHANGES AUTOUR DES TROIS GROUPES DE TRAVAIL

Bénédicte Descarpentries, modératrice

Groupe lecture autour du livre de Jean-Pierre Lebrun :

« Les couleurs de l'inceste »

Marie Pierre Josancy, Christèle Labalette, Marylène Le Bihan

Marie-Pierre Josancy devait prendre la parole et présenter le groupe, elle a malheureusement eu un empêchement pour être avec nous sur ces journées.

Le texte de présentation qui suit est en partie repris des notes qu'elle nous a transmises.

Ce groupe de travail s'est constitué à l'initiative de Bénédicte Descarpentries en 1998. Les rencontres sont alors mensuelles, sur une journée, autour d'un thème abordé soit par des lectures analytiques soit par des apports de situations cliniques. L'évolution de ce temps de travail et de rencontre s'est poursuivie, à partir de 2001, avec la lecture d'un ouvrage analytique, durant la matinée, suivie d'un temps de supervision l'après midi.

Aujourd'hui il est constitué de quinze participantes pour la lecture du livre d'un analyste. Depuis 2001 nous avons lu :

- « Un parmi d'autres » de Denis Vasse
- « Au jeu du désir » de Françoise Dolto
- « Des lois pour être humain » de Jean-Pierre Lebrun et André Wénin
- « L'homme de sable » de Catherine Ternynck
- « Les couleurs de l'inceste » de Jean-Pierre Lebrun

Il s'agit d'articuler la lecture et la clinique en prenant soin de lire le texte à voix haute. Lorsque dans la lecture des ouvrages il est fait référence à des auteurs, des livres, des films ou des articles nous faisons une pause pour les travailler ensemble. Ce qui fait une moyenne de trois ans pour lire un livre.

En 2010, nous avons poursuivi notre lecture commune avec « Des Lois pour être humain ».

En septembre 2013, nous choisissons de lire « L'homme de sable » de Catherine Terninck, ouvrage d'une psychanalyste qui nous a permis de revenir à l'actuel de la clinique, de nos cliniques. Son éclairage psychanalytique, ses interrogations cliniques et sa réflexion sur des enjeux de sociétés nous a particulièrement intéressées et a provoqué des échanges très riches entre nous.

C'est ce chemin qui nous a ensuite conduit au livre « Les Couleurs de L'inceste » que nous lisons ensemble depuis février 2015.

Ce « penser ensemble » nous a amené à des questionnements communs, témoins de notre recherche d'ajustement aux nouvelles configurations familiales actuelles (divorces, séparations, familles recomposées, famille homoparentales ou monoparentales, enfants nés de P.M.A ...).

Notre questionnement de fond étant « Comment continuer à être humanisant pour les enfants et les parents que nous accompagnons ? »

Jean-Pierre Lebrun, avec « Un monde sans limite » vous considérez les effets d'une société qui se pense avec la science, d'un monde qui pourrait sembler sans limite. Avec « La perversion ordinaire » vous permettez d'approfondir la question... que vous reprenez ensuite dans un autre dialogue mais cette fois avec un philosophe, dans « La condition humaine n'est pas sans condition ». Puis dans votre dialogue avec Charles Melman dans « L'homme sans gravité ».

Si nous avons choisi de lire « Les couleurs de l'inceste » c'est parce que votre travail nous intéresse particulièrement. Nous ne pouvons plus travailler sans réfléchir aux enjeux sociétaux et leurs impacts sur chacun, dans le travail de subjectivation et d'humanisation.

Les questions que vous approfondissez dans cet ouvrage viennent ainsi répondre à nos interrogations nous permettant de penser les sujets de l'égalité, de la place des pères, des mères, des générations. Nous sommes interpellés par votre développement de la crise de l'humanisation qu'entraîne l'estompement de l'interdit de l'inceste.

Cette lecture s'est enrichie de celle de votre article « L'égalité n'est pas tout » que nous avons mis au travail dans la perspective de penser la question de la séparation en réunissant trois différents groupes de travail, en présence ici aujourd'hui pour cette journée d'étude et de réflexion avec vous.

Groupe sur la thérapie d'enfants autour du livre de Denis Vasse :
"Agathe ou la jumelle occultée, la cure d'une petite fille autiste"
Sophie Richard et Nadia El Hamdaoui, psychologues cliniciennes

❖ Sophie Richard

Bénédicte Descarpentries a constitué notre groupe en octobre 2010 à la suite de plusieurs demandes sur la spécificité de la thérapie d'enfant.

Ce sont principalement des psychologues mais aussi des psychanalystes, des thérapeutes qui ont en commun de recevoir des enfants en soin. Leurs formations initiales peuvent venir d'horizons différents. La théorie psychanalytique est la référence du travail clinique de notre groupe, nous nous réunissons une demi-journée par mois.

Si la constitution du groupe évolue selon les années, le déroulement de nos rencontres reste le même : le principe est d'articuler dans un premier temps la lecture des textes proposés avec notre pratique en cabinet libéral. Le deuxième temps est une réflexion sur une situation clinique apportée par l'une de nous.

Pendant trois ans, la proposition de la sélection des textes sur un thème nous a permis de travailler la spécificité du soin psychique des enfants. Nous avons pu aborder des questions très variées : les conditions d'une psychothérapie pour un enfant, la place de l'enfant, la spécificité du cadre, le positionnement du thérapeute, mais aussi des questions plus pratiques comme l'aménagement de notre cabinet, ou les médiations possibles avec les enfants.

Régulièrement revenaient des questions autour de la place des parents dans cette relation thérapeutique.

Françoise Dolto présentait déjà cette question : « L'enfant est conduit chez le psychanalyste par des parents dont il est le détecteur réactionnel des troubles cachés de leur couple ou de leur narcissisme blessé de femme ou d'homme ».

Une deuxième série de textes était centrée sur l'enfant, sur le symptôme et la dimension de la parole. Nos réflexions ont porté sur l'écoute de la demande de l'enfant, sur l'image du corps et l'archaïque chez l'enfant, également l'accompagnement et les enjeux familiaux, Nous avons travaillé à partir de textes de Joël Clerget, Françoise Dolto, Jean-Luc Graber, Dominique Guyomard, Denis Vasse, Winnicott...

Au terme de ces trois années de défrichage des questions qui se posent autour de la clinique d'enfants nous étions mûres pour aborder une lecture en continu d'un ouvrage clinique. Nous avons commencé par le livre d'Elisabeth Leclerc-Razavet : « L'inconscient sort de la bouche des enfants » pendant quelques mois puis nous avons choisi le dernier livre publié de Denis Vasse « Agathe ou la jumelle occultée, la cure d'une petite fille autiste ». Bénédicte Descarpentries avait assisté au séminaire de Denis Vasse sur la cure de cette enfant, Agnès Satger, qui y avait également assisté a rejoint notre groupe.

Lire ensemble Denis Vasse nous permet de dépasser les appréhensions de certaines. Souvent la reformulation des unes et des autres ouvre à la compréhension et nous fait entrer en finesse dans la relation de transfert entre l'enfant et l'analyste. Plus nous entrons dans la lecture et plus elle se simplifie.

Depuis trois ans, cette lecture nous amène à nous interroger sur la pratique d'un thérapeute d'enfant à travers les observations cliniques très précises de l'auteur ou les réflexions sur des points théoriques qu'il propose au fil des séances. Il nous arrive de nous arrêter sur une de ces réflexions et de l'approfondir en cherchant des éclairages chez d'autres auteurs : Françoise Dolto, Sigmund Freud, Jacques Lacan, Juan-David Nasio.

Le deuxième temps de nos rencontres est consacré à la présentation d'un cas clinique apporté par l'une d'entre nous. C'est un temps d'écoute et d'analyse d'une situation particulière issue de notre pratique. La question de la place des parents dans une thérapie d'enfant se pose, notamment dans les situations de séparations.

Une des premières questions pour le thérapeute qui reçoit l'enfant est de savoir s'il va recevoir les parents séparés, ensemble ou séparément. Notre clinique nous amène aussi à réfléchir au tiraillement vécu par l'enfant, aux questions de loyauté qu'il peut vivre.

Le conflit entre les parents lors de leur séparation peut également envahir l'espace thérapeutique de leurs enfants. Quelle place vient occuper le conflit des parents dans cette prise en charge de leur enfant ? Françoise Dolto évoquait déjà « L'immaturation affective des parents qui s'arrachent l'un à l'autre leurs enfants ». Mais d'autres questions peuvent venir aussi envahir l'espace thérapeutique, comme par exemple le règlement des séances ou leur rythmicité.

Je commencerai par un premier exemple clinique et Nadia El Hamdaoui apportera une seconde situation.

Je reçois une adolescente dont les parents sont en conflit depuis 6 ans, depuis leur séparation. Au début de la prise en charge, cette jeune fille change de lieu de résidence plusieurs fois par semaine. Elle est le lundi chez sa mère, le mardi soir et le mercredi chez le père, le mercredi soir et le jeudi chez sa mère, puis un week-end sur deux chez l'un ou l'autre. C'est sa mère qui prend rendez-vous pour sa fille, sur un de ses jours de garde, c'est-à-dire le jeudi. Après quelques séances, je demande à rencontrer aussi le père. Il accompagne sa fille et paye la séance. Mais ensuite il réclame le prix de la séance à son ex-femme car la démarche ne vient pas de lui et n'a pas lieu sur ses jours de garde. La mère refuse de le rembourser car elle estime que c'est lui qui a été reçu en séance et qu'il doit payer. Cette dispute a lieu devant la jeune fille à la sortie de mon cabinet. Les deux parents font intervenir leurs avocats pour savoir qui paye quoi et me demande de justifier avec une facture chaque séance payée. La jeune fille continue à venir sur les jours de garde de sa mère, donc seule la mère paye. Puis la mère demande à ce que le jour de rendez-vous change car elle ne veut plus payer seule les séances de sa fille. La jeune fille change de jour mais arrête de venir. Les problématiques

évoquées par cette jeune fille en séance étaient souvent liées à sa position entre ses deux parents qui la prenaient à partie en permanence. Elle se vivait comme un enjeu entre ses deux parents. Et cette thérapie n'était devenue qu'un sujet de conflit et d'enjeu en plus, il n'était plus possible pour elle de tenir cette position, ni de travailler en séance. Elle a arrêté de venir.

❖ Nadia El Hamdaoui

Comment l'enjeu familial affecte l'espace de thérapie d'enfant dans une situation de séparation

Lors d'une première consultation, je reçois Tim, un garçon de 9 ans. Il est entouré de ses deux parents. Madame explique qu'ils sont là car leur fils va très mal et que c'est bien elle qui a pris l'initiative de « faire quelque chose ». Tim fait des crises de violence à l'école si bien que l'institutrice s'en inquiète. Madame relie cette violence à la récente séparation parentale et la mise en place il y a 4 mois d'une garde alternée.

Il est impossible pour le père et la mère de parler de leur fils. Une grande violence les anime l'un vis à vis de l'autre, ils reviennent sans cesse à la question de la séparation pour savoir lequel, du père ou de la mère, serait la victime reprochant à l'autre d'être le bourreau. Le garçon garde le silence et quand je lui demande s'il aimerait avoir un espace pour lui, il acquiesce sans rien dire. Il ne semble pouvoir prendre la parole, tirillé en lui-même à l'idée de desservir l'un ou l'autre car l'enjeu du père et de la mère est bien de savoir lequel d'entre eux deux serait le « bon parent »

Je propose alors de recevoir cet enfant de telle sorte qu'il soit conduit successivement en séance par l'un et l'autre de ses parents, chacun réglant la séance à laquelle il amène son enfant. Ce dispositif me semblait indispensable pour offrir une neutralité qui ne permettrait ni au père ni à la mère de s'approprier cet espace dans son intérêt propre, à savoir détruire l'autre parent. Dans ce contexte de garde alternée, il est convenu que je rencontrerai Tim toutes les trois semaines. Or il apparaît rapidement qu'un tel cadre a été posé sans prendre en considération les besoins de cet enfant dans leur intégralité. En effet, le rythme des séances n'est pas assez soutenu pour lui permettre de se poser. Une rythmicité plus régulière s'impose, les parents acceptent.

Après une période consacrée à décharger sa violence, Tim accède peu à peu à la parole. Il réussit enfin à se raconter au milieu de cette séparation. Une forte colère à l'encontre de son père et de sa mère, qui lui imposent une telle violence, émerge puis, il retombe dans le silence.

J'apprends alors qu'un violent conflit oppose à nouveau Monsieur et Madame autour du lieu de scolarité pour la rentrée suivante. Ce garçon est suspendu à l'inconnu et ne peut partager l'expectative de son entrée en 6^{ème} avec ses camarades de classe. L'espace de thérapie tente de faire valoir l'intérêt de Tim en nommant ses besoins propres au père et à la mère.

L'entrée en 6^{ème} est douloureuse, Tim peine à être entendu dans les difficultés qu'il rencontre. Monsieur et Madame s'ignorant, leur fils n'aurait plus de raison d'aller mal dans un contexte familial où il n'y a plus de violence manifeste. La

présence de Tim en séance s'étiole, ses parents ne comprenant respectivement pas pourquoi leur fils continue d'avoir besoin de cet espace.

Je leur propose des séances parents/enfant. Le père entend l'importance de cet espace pour son fils et réaffirme son engagement à accompagner son fils. La mère, quant à elle, arrive en séance en disant de manière virulente « je veux qu'on me retire l'autorité parentale » « je ne les supporte plus » en parlant de son fils et de sa jeune sœur, « ils sont tellement pénibles que je ne les sors plus ». Madame souhaite reconstruire sa vie et pour cela, elle a besoin d'avoir la paix dit-elle. Elle se lance effectivement dans un nouveau projet professionnel et une nouvelle vie amoureuse, un déménagement est au programme... et elle n'est plus disponible pour conduire son fils en séance. Ses grands-parents maternels l'y conduisent un temps, puis une absence sans qu'aucun mot, aucune parole ne puisse être mis dessus.

Tim ne vient plus en séance qu'accompagné par son père. Il exprime son angoisse face à tous ces changements dans sa vie.

Un jour, Monsieur annule la séance et il ne me recontacte plus malgré mon invitation. Monsieur a lui aussi refait sa vie et Tim ne peut qu'aller bien dans ce contexte familial calme et « revenu à la normale », c'est-à-dire exempt de violence.

Or pour Tim, ce qui touche à la relation a été gravement désorganisée et reste un point très souffrant pour lui. Ses parents n'auront pas été en capacité de lui proposer de travailler cette question au delà de leur propre souffrance individuelle.

Dans un groupe constitué de psychanalystes et de psychologues, chacun des membres reçoit des enfants en soin. A partir de la lecture de textes, ils mènent une réflexion sur un cas clinique apporté par l'un d'eux, en s'attachant à considérer la place des parents dans cette situation thérapeutique.

Ils s'interrogent : « Qu'est ce qui fait que l'on parle presque toujours de garde alternée alors que pour la justice il s'agit de la résidence alternée ? »

Le mot garde est utilisé pour les meubles, alors que la résidence fait référence au lieu.

« Pourquoi tient-on tant à garder ce mot « garde » ? Dans le mot « garde » il y a une appropriation dans la droite ligne de ce que l'on échange dans nos groupes. Ne peut-on l'entendre aussi du côté de prendre garde ? En fait cela représente un vécu psychique dans lequel parfois certains enfants ne sont pas les bienvenus.

Pour les parents c'est leur narcissisme qui est blessé, et même si cette blessure est salutaire, les parents n'arrivent pas, eux-mêmes, à assumer leur condition de parents.

Aujourd'hui, lorsque les parents se séparent, c'est à l'enfant de régler ce que ses parents n'ont pas pu régler. Comment faire entendre à l'enfant qu'il faudra qu'il fasse avec des parents qui n'ont pas pu régler cette question ?

Le modèle sociétal actuel favorise le couple qui n'en est pas un. On peut « utiliser » l'autre pour fuir sa propre solitude, il n'y a pas de distinction entre les deux personnes. C'est un collage. Il faut donc que l'enfant prenne sur lui, d'où l'importance de son individuation. Or, il n'est pas sûr que l'enfant ait déjà son psychisme propre.

- Présentation générale par le Collège de Réson'Entre

Un groupe de travail appelé « Justice-soin-social » se réunit depuis novembre 2010 autour des questions que soulève la garde alternée chez les petits enfants en cas de séparation de leurs parents. Il est composé de professionnels de la justice : magistrat et avocat ; du soin : médecin, psychanalyste, psychologue ; du social : conseillère conjugale et familiale et assistant social du secteur public et privé.

Cet espace de travail, à partir de situations cliniques, permet une réflexion et une élaboration commune avec une mise en perspective des différents champs professionnels. Sur les thèmes qui émergent au fil des rencontres ce groupe donne l'occasion de recherches de textes théoriques, de partages de documentation selon divers éclairages.

Il permet un soutien dans l'engagement professionnel auprès des patients, des usagers ou des clients. Il aide au positionnement de chacun par la connaissance des enjeux des autres professions concernées. Les membres du groupe sont cooptés par l'une des personnes inscrite dans ce travail avec une entente préalable du groupe pour l'accueil d'un nouveau membre. Le souci est de maintenir l'équilibre des divers champs professionnels. Au bout de cinq ans, le groupe « Justice-Soin-Social » est à l'initiative de ces journées.

En octobre 2015 nous créons une association : Réson'Entre. Nous souhaitons une structure légère formée d'un collège de trois personnes pour avoir les moyens de bâtir ces journées (recherche de salle, demande de subvention...). Elle est rattachée au groupe « Justice-Soin-Social » qui poursuit parallèlement son travail spécifique d'échanges et de recherches.

- Notes d'Anne-Sophie Bordes pour son intervention

Depuis 2010, il nous a paru important de réunir des professionnels de différentes disciplines pour évoquer ensemble, la pathologie de la relation des couples qui nous sollicitent et son incidence sur le conflit juridique en cas de séparation.

Pour faire fonctionner cette pluridisciplinarité nous avons été amené à parler de la famille, du couple, de l'évolution du mariage et de ce que n'était pas le mariage, le concubinage...

- ✓ Il y a au moins un point fixe c'est la décision de justice. Si on n'est pas marié on n'aura pas à divorcer, ni à se soumettre au juge. Faire comprendre que la justice a des contraintes et qu'elle manque parfois de moyens.

- ✓ Nous nous sommes posés beaucoup de question autour de l'évolution des mœurs. La garde partagée, c'est être parents à temps partiel, un temps que l'on souhaite garder pour soi. On peut avoir une vie nouvelle, on se retrouve célibataire, on retrouve un autre conjoint qui parfois a lui aussi des enfants.
- ✓ Comprendre l'importance des mots et prendre en compte que le soin n'est pas de l'ordre du juridique. Il s'agit de se centrer sur l'intérêt de l'enfant.
- ✓ Donner à sa parole d'enfant, un cadre.
- ✓ Savoir que nos interlocuteurs peuvent être des relais, ce qui établit une certaine confiance. Cela permet de donner matière à réflexion aux parents, en leur expliquant que l'on fait partie d'un groupe de travail et qu'il conviendrait que les parents s'interrogent sur ce qu'est la résidence alternée. La nécessité d'appartements assez grands pour accueillir les enfants et des parents qui n'habitent pas trop loin. Cette résidence alternée implique qu'il faut faire preuve de souplesse. Cette décision de justice doit également envisager l'évolution dans le temps en fonction de l'âge des enfants. Il faut un esprit pratique : détails de la vie quotidienne, partage des frais : « Qui paie quoi ? », découpage des parts fiscales, découpage des loisirs ... Si on calcule le temps trop précisément ... cela devient une histoire de pendule et de calculatrice et l'enfant est pris pour un bien de consommation. C'est l'enfant roi tant que les parents s'entendent et le veau d'or lorsque les parents se séparent. Aujourd'hui c'est la présence de l'enfant qui fait les parents. Le désir d'enfant est devenu le prolongement de leur propre désir individuel. À partir du moment où le couple explose, les parents ne divorcent pas de leur place de parents de l'enfant, puisqu'on ne divorce pas d'avec ses parents. Perçoit-on suffisamment la différence entre les besoins de l'enfant et l'intérêt de l'enfant ?
- ✓ Quelques remarques : se croire parent tout seul, n'est ce pas une illusion ? N'est ce pas la conjugalité qui est première puisqu'il ne peut pas y avoir de parentalité sans conjugalité. Devenir père et mère cela s'apprend par l'autre. Dans le mariage c'est le couple qui fait famille.
- ✓ La prévalence de la conjugalité ne va plus de soi, il va falloir la rappeler.
- ✓ Nous avons encore du travail et il ne faut pas baisser la garde.

AUTOUR DE L'ARTICLE DE JEAN-PIERRE LEBRUN : « L'égalité n'est pas tout »

Agnès Satger, modératrice

Problématiques envisagées dans l'article, questions soulevées

Erika Bertrand, psychanalyste, Marie Lacroix, magistrate

Nous partageons, avec une autorité toute relative, la tâche délicate d'introduire nos échanges de cette matinée autour des questions souvent douloureuses et déchirantes concernant « la garde des enfants » lors d'une séparation des parents. Nous partons des réflexions de Jean-Pierre Lebrun, par rapport à la mise en œuvre de l'hébergement égalitaire en Belgique francophone, rédigées sous le titre : « L'égalité n'est pas tout ! »

Il s'agit d'un texte riche et dense. Il développe la nécessaire articulation de l'égalité et de la différence et propose une analyse en profondeur des bouleversements qui travaillent notre société contemporaine et leurs effets de sens dans l'organisation familiale. Notre lecture en groupe pluridisciplinaire nous a rendu encore plus attentifs aux glissements de sens et au poids des mots. Elle a ouvert sur des partages d'expériences et de références différentes concernant ces changements en cas de séparation des parents. Le nombre plus en plus grand de ces séparations, concernant souvent des couples qui se sont constitués autour de l'enfant a retenu notre attention.

Comme il m'est impossible de résumer nos échanges foisonnants, j'essayerai juste de rendre compte de quelques réflexions et questions qu'ils ont pu m'inspirer.

Mais auparavant il me paraît important de mentionner que j'ai pris conscience très clairement combien il m'était difficile de préserver ma réflexion autour de ces questions du surgissement de multiples émotions parfois « parasitantes ».

Il peut certes s'agir d'un problème personnel, mais je crois plutôt que nous sommes tous, peut-être à notre insu même, touchés en profondeur par ces bouleversements et que ceci peut expliquer une certaine difficulté de les penser, ou des prises de positions parfois passionnelles, trop défensives ou paradoxales.

Ainsi j'entends l'intitulé de l'article « L'égalité n'est pas tout ! » presque comme un signal d'alarme. Attention à l'absence de limite ! L'égalité tant espérée pourrait donc si elle est pensée comme une uniformisation ou un absolu idéal se révéler comme un piège ? D. Schnapper dans « L'esprit démocratique des lois » nous rappelle l'avertissement de Montesquieu «...le principe démocratique est corrompu par l'esprit d'égalité extrême ».

L'égalité des droits pour les femmes, nous l'avons revendiquée certainement sans pouvoir mesurer toutes les implications, sans pouvoir prendre conscience de l'étendue des transformations impliquées par un tel changement. Comme dit Irène Théry « L'égalité entre les sexes ne signifie pas simplement plus de droits

pour les femmes. Elle métamorphose toutes les règles du jeu social ». Cette métamorphose ne peut se faire que dans le temps.

On peut se rappeler que l'inégalité du passé avait comme corolaire une limite entre l'espace domestique et l'espace public, entre le monde du dehors et le monde du dedans, dans lequel le jeu ou l'enjeu du pouvoir pouvait être inversé. Dans le monde moderne cette limite s'estompe de plus en plus. Il est certain qu'on peut constater un effacement de la figure du père comme puissance dans l'espace public mais également l'émergence d'une présence plus active dans l'espace privé. Peut-on qualifier celle-ci uniquement comme étant du côté du maternel?

De même, les mères travaillant à l'extérieur du foyer, assumant des responsabilités sociales et partageant l'autorité parentale soutiennent l'asymétrie aussi bien que les pères étant donné que toute autorité exige une asymétrie.

En effet le droit ne fait aucune différence entre le père et la mère et leur reconnaît une place identique quant à la fonction de l'autorité parentale, mais la différence n'est pas gommée au niveau de la nomination et de la réalité quotidienne, même si les rôles peuvent finir par se ressembler de plus en plus. Mais c'est toujours la mère qui porte l'enfant et qui vit une continuité sensorielle avec lui dès la conception. Même si certains pères sont de plus en plus impliqués dans les soins quotidiens et peuvent même (aidé par l'haptonomie par exemple) être en communication plus intense avec le fœtus, c'est encore la mère qui donne corps au présent des premiers temps et le père reste du côté présent-absent. Mais ces interactions peuvent aussi ouvrir sur des partages nouveaux dont ni la parole ni le tiers sont absents, alors sommes nous uniquement dans le maternel ou dans une égalité vécue à travers une subtile différenciation qui demande à être reconnue ? En effet il s'agit d'un nouveau défi pour le couple qui peut engendrer des rivalités conscientes ou inconscientes et déboucher sur des conflits. Comment alors trouver sa place quand les rôles autrefois bien distincts se ressemblent, laissent une plus en plus grande place à la liberté? Comment éviter de se laisser piéger par la comparaison jalouse induite par l'assimilation implicite entre être égal et être identique?

Vous pointez que cette prétention à l'égalité gommant les différences s'avère en fait faire le nid de discriminations, et vous dites que le désir d'égalité se fonde sur un récit, une fiction puissante qui légitime cette égalité de la même façon qu'hier le récit religieux légitimait le patriarcat mais que la société peut oublier sa dimension de récit symbolique pour se croire désormais fondée dans le naturel.

En poursuivant cette idée, plus concrètement, la notion même « **d'hébergement égalitaire** » peut soulever des questions par son aspect comptable et par son côté « principe égalitaire » endossant l'habit d'une doctrine idéologique « pour qu'aucun parent ne soit lésé ». Notion particulièrement problématique par son renversement même. C'est le droit ou la revendication du parent qui devient central. On peut se demander si dans cette manière de légiférer et de poser la question du devenir de l'enfant en cas de séparation des parents, on ne retrouve

pas ce que Françoise Dolto a appelé « le risque de soutien par la loi d'une immaturité perverse ». La question de la **protection et de l'intérêt de l'enfant** semble mise au deuxième plan, non articulée à la question de **l'autorité parentale**, qui elle est indépendante de la question de la résidence de l'enfant.

La question de l'intérêt ou du besoin de l'enfant nécessite une délibération en fonction de chaque situation pour aboutir à une décision la plus juste possible. Cynthia Fleury dans « Pathologies de la démocratie » nous rappelle la nécessité dans tout processus démocratique d'une pondération des valeurs antagonistes (liberté extrême, égalité extrême) pour arriver à une **conciliation**, terme qu'elle désigne comme capital. L'exercice de l'autorité parentale partagée en constitue un exemple particulièrement délicat.

Dans la pratique de l'hébergement égalitaire, l'enfant est privé **de résidence principale**, ce qui me paraît problématique non seulement sur le plan de l'expérience quotidienne concrète, mais également sur le plan symbolique. Que les adolescents arrivent fréquemment à le refuser incite également à la réflexion.

Dans le souci de réfléchir à d'autres formes d'alternances qui peuvent prendre sens et en même temps se démarquer du classique un weekend sur deux tout en respectant le besoin d'une résidence principale, il me semble intéressant de penser le temps dans la longueur et considérer que dans la vie d'un enfant il y a des étapes marquées par les âges, comme les étapes de la vie scolaire (on retrouve ainsi la verticalité du temps qui rappelle par là-même les générations). Peut-être on pourrait essayer de penser une forme d'alternance par périodes de vie qui permettrait à l'enfant d'intérioriser un chez soi dans un temps continue avec des vrais passages et pas seulement un chez maman et chez papa déstabilisant. Trouver une asymétrie temporelle pas uniquement comptable mais laquelle on trouve un sens pourrait aider les parents à sortir d'une rivalité spéculaire dans un vouloir la même chose que l'autre, et éviter d'interpréter le fait de ne pas héberger l'enfant dans le quotidien comme disqualifiant. N'avons-nous pas tous pu faire l'expérience que souvent la qualité et l'importance du temps passé peut être inversement proportionnel à la quantité ?

On peut aussi compléter l'alternance par périodes par une autre asymétrie autour d'un côté un temps quotidien, plus axé sur les apprentissages, les règles de la vie en commun, les devoirs et de l'autre côté le temps libre, les choix personnels, la créativité... donc un parent pour le quotidien et l'autre pour le temps libre (la plupart des weekend et des vacances), sachant qu'aucun partage du temps passé avec les enfants ne peut faire l'économie d'un renoncement. Est-ce que l'alternance comptable voudrait en donner l'illusion ?

Avant de terminer j'aimerais évoquer rapidement une petite expérience clinique qui me semble mériter d'être méditée même si le lien avec celui qui a été évoqué n'est qu'indirect car dans bien d'autres situations de la vie l'occasion peut nous être donnée en tant que tiers d'être à l'écoute de la parole des pères... et ainsi restaurer si nécessaire leur place symbolique.

Il n'y a pas très longtemps dans une consultation médico-psychologique de psychiatrie infanto-juvénile (dans un quartier populaire) il était très rare et difficile de voir les pères. Sollicités par une lettre personnelle, expliquant les raisons et l'importance, et avec des aménagements d'horaires, ils venaient au rendez vous souvent au grand étonnement de leur femme. En 25 ans un seul n'est pas venu. Peu habitués à parler, surtout d'eux-mêmes, ces hommes (chauffeurs, maçons etc.) s'étonnaient souvent du bien que ça leur faisait, et moi pratiquement à chaque fois, je pouvais constater non sans émerveillement, l'effet immense que pouvait avoir même un seul entretien sur l'évolution de ces enfants, surtout quand il s'agissait de garçons.

Je voudrais conclure ces quelques remarques par les paroles d'un autre Belge : Dans la chanson **Papaoutai** (en un seul mot!) **Stromae** chante
«Tout le monde sait comment on fait les bébé, mais personne sait comment on fait les papas»

En effet l'article nous laisse avec deux grandes questions, **qu'est-ce qu'un père aujourd'hui**, question à chaque fois nouvelle, **et comment soutenir deux parents qui sont en conflit pour qu'ils puissent exercer leur autorité de manière constructive et dans un esprit de conciliation**, car c'est elle (l'autorité) qui inscrit les liens familiaux dans le temps, qui fait le lien entre les générations.

Je pense que pour les tout-petits des lieux inspirés par la Maison Verte peuvent y contribuer de manière significative, et ne négligeons pas l'importance de l'élaboration et de l'intervention pluridisciplinaire !

Voici un extrait d'un poème d'Aragon, lu par Ariane Ascaride et Didier Besace et entendu aux nuits de Fourvière :

L'avenir de l'homme est la femme
Elle est la couleur de son âme
Elle est sa rumeur et son bruit
Et sans elle il n'est qu'un blasphème
Il n'est qu'un noyau sans le fruit
Sa bouche souffle un vent sauvage
Sa vie appartient aux ravages
Et sa propre main le détruit

Je vous dis que l'homme est né pour
la femme et né pour l'amour
Tout du monde ancien va changer
D'abord la vie et puis la mort
Et toutes choses partagées
Le pain blanc les baisers qui saignent
On verra le couple et son règne
Neiger comme les orangers.

AS : Merci Erika pour la lecture de ce poème. Ce choix me fait associer avec le fait que la poésie et l'art font partie de ce que nous partageons dans nos groupes.

JPL : Résidence alternée en France, hébergement égalitaire en Belgique

J'ai toujours été frappé de passer de Belgique en France parce que vous êtes construit sur le modèle pyramidal ce qui n'est pas le cas en Belgique. C'est perceptible jusque dans la manière dont le contrôleur vous demande votre billet, il y a une sorte d'horizontalité en Belgique. Nous quand il y a un changement on apprend quand c'est fait, vous vous êtes dans la rue. Il n'y a jamais eu de débat chez nous, on accepte, on entérine, une horizontalité déjà bien plus à l'œuvre dans un pays récent. En France c'est un pays qui a une longue histoire pyramidale. En Belgique l'égalitaire est crucial. J'ai écrit cet article « l'égalité n'est pas tout » à la suite d'une demande de pères, 63% des pères se voient refuser la garde, donc ce n'est pas égalitaire. Sur l'argument que l'enfant jeune a besoin de la mère. L'affaiblissement du père, qui hier, pouvait soumettre l'enfant au symbolique. S'il n'y a pas de rapport de corps à corps à l'enfant pour le père quand il y a séparation, il n'y a plus rien qui vienne d'emblée lui garantir une place. Au nom de quoi le père aurait-il quelque chose à revendiquer ? D'où l'importance pour le père de reconnaître l'enfant avant la naissance. Même si le nom du père n'est pas forcément donné à l'enfant. Jusqu'à aujourd'hui « l'idéologie de la mère » va de pair avec la force, mais cette autorité de la mère dans sa référence à un autre ne trouve plus forcément de contrebalancement aujourd'hui. Dans ce contexte, il n'y a plus de contre pouvoir symbolique. Pour la mère c'est dans son prolongement corporel jusqu'à nouvel ordre, mais ils ont tous les deux à se soumettre à cette loi de la parole.

Dans cette période de transformation et de confusion de la société chacun essaye de savoir quel tribunal satisfera à sa propre demande.

Mon idée : 9 jours-5 jours pour la garde alternée (voir l'article : « l'égalité n'est pas tout ») est bête. Mais c'est pour introduire la suspicion de l'égalitarisme dans le fonctionnement belge. L'enfant à part entière à mi-temps c'est une ineptie de laisser croire cela. Cela permet de décrisper les gens sur le fait que l'on ne peut pas être égalitaire. Il arrive que dans des familles, le père soit un enfant parmi les autres. « Nos enfants ne sont pas nos enfants », comme le dit le poème de Khalil Gibran ? Mais le monde de Khalil Gibran n'est plus notre monde.

« Vous êtes nommé à » : aujourd'hui on est nommé à être parents, affaiblissement considérable, implicite, après 8h de parenté, le parent est « à bout », à la 9^{ème} heure il faut trouver quelqu'un d'autre c'est cela être nommé à...

MS : La question du modèle chez les parents ne se pose plus. Les parents sont isolés, l'unité familiale dans un même lieu n'existe plus, on le voit dans les familles immigrés avec un déracinement à différents niveaux. Pour certaines familles ce sont dans des lieux nouveaux qu'ils vont pouvoir présenter leur enfant, par exemple aux professionnels de PMI. Il ne s'agit pas de prendre leur place, les

professionnels qui accompagnent, qui « sont avec » essaient de mettre en place des actions, à l'aide de médiations, comme les jeux. Le soutien de la parentalité est un symptôme. Ce que les parents ont perdu c'est leur manière d'être parents, parce qu'ils n'ont pas d'emblée pu l'intégrer. Attention de ne pas les rendre dépendants. Cela dépend de la manière dont on va intervenir, et l'on est obligé d'intervenir à plusieurs. Il y a « quelque chose » qui manque et il faut inventer « quelque chose ».

AS : En effet, pour certains parents, loin de leurs familles, les professionnels de PMI permettent de vrais « rituels » de présentation de leur enfant. De même lorsqu'ils viennent dans les lieux d'Accueil Enfants Parents, en sortant de la maternité parfois, pour présenter leur bébé.

CM : Il est compliqué d'associer les pères dans le soutien à la parentalité. Il est difficile d'associer les papas dans nos services. On considère que c'est plutôt la maman qui est en première ligne, ce qui peut expliquer la difficulté à toucher les pères.

Le plus grave c'est le risque d'appropriation de l'enfant par la mère pour en faire son objet.

Questions :

Qu'est-ce qui fait défaut à une certaine transmission ?

Quel est le rôle de la technique, qui favorise l'immédiateté ?

Quel est le rôle de la société de consommation ?

Quelle est notre responsabilité ?

Est-ce que nous les femmes nous empêchons la parole des hommes ?

AH : Est ce que l'on n'est pas convoqué à inventer ? C'est quoi la structure de l'humain ? Il n'y a pas de mère sans père même s'il est défaillant, cela nous convoque à être chacun à cet endroit, la génération précédente a peut-être une responsabilité.

On n'apprend pas à être humain mais on apprend à le révéler.

On n'aime pas déplaire y compris dans l'éducation de nos enfants. C'est une société narcissique où il ne faut déplaire à personne.

MF : Les femmes ont fait des hommes soldats avant la guerre et après guerre les femmes ont fait des fils qu'elles ne voulaient plus soldats. Actuellement les hommes ont besoin de se confronter, voir les manifestations autour du foot. Les hommes n'ont plus de repères.

MJD : Puisque je ne pouvais pas faire venir le père, j'ai inventé de faire venir les pères en groupe en réunion tard le soir. Alors ils disaient des choses personnelles de leur vie conjugale et de parents, ils parlaient de leur fils sans être gênés, j'avais l'impression que cet étayage entre hommes les aidait. On manque d'idée pour trouver des endroits où c'est plus facile pour les hommes de parler.

La parole est beaucoup portée par les femmes.

Au planning familial dans les années 70, les hommes se sont retrouvés ensemble dans des échanges, la parole n'était pas mixte. Il y a des groupes de parole pour

les futurs pères à l'hôpital de la Croix Rousse, mais est ce que les femmes empêcheraient la parole des hommes ?

JPL : Arriver à tenir le principe paternel qui est de l'ordre du fondement même de notre humanité, cela règle la question. C'est dans la foulée de 68, comme évènement symptomatique, que nous pouvions faire tomber le modèle patriarcal dans la vie d'un chacun. Ce modèle-là a créé un clivage entre ceux qui regrettaient que cela ne se passe plus comme avant et ceux qui jouissaient que cela se passe ainsi maintenant. Le fait d'être resté coincés dans le clivage, alors que le principe paternel est au-delà, rend la transmission difficile. Comme le maintien du patriarcat était refusé, on a voulu se débarrasser la fonction paternelle. Cinquante ans de discussion à côté de l'enjeu.

« Mes ressources personnelles sont limitées par rapport à la complexité des choses, il faut que l'on fasse avec ce que je ne sais pas alors qu'auparavant c'était masqué par la décision commune ». On a enlevé cette référence commune qui nous a contenue pendant des siècles. Il faut accepter que les gens soient à différents niveaux. Qu'est-ce qui permet la créativité ? La non-structuration ne permet pas la créativité.

LB, juge pour enfant : J'interviens lorsque l'enfant est en danger donc j'ai beaucoup de pouvoir. La question pour moi sur le terrain est pourquoi tant de haine qui se porte sur l'enfant lors de la séparation ? Je suis dans une impuissance qui me met en rage, enfants suicidaires, enfants dépressifs, passages à l'acte. Pourquoi des gens raisonnables n'arrivent-ils pas à avancer ? Je m'autorise à leur dire qu'après un an de discussion ce n'est pas possible d'en être là. Pourquoi on en arrive là ? Le juge occupe une place que l'Etat met au-dessus de ses parents, cela relativise les caprices des parents. Les parents ne sont pas tous pathologiques.

Comment aider un enfant ?

La haine de l'enfant : que des parents qui se séparent soient en conflit cela se comprend mais qu'ensuite par exemple, une gamine qui porte des lunettes : quand elle allait chez le père elle les mettait, quand elle allait chez la mère elle devait les quitter. Avec des certificats médicaux contradictoires, cette enfant était coupée en deux.

Pour le coup, ce contentieux nous touche, la moitié des juges pour enfants ont connu la séparation de leurs parents. Cela rajoute de la difficulté pour nous juges.

Dialogue :

✓ Il me semble qu'il faut entendre que dans la haine, ce n'est pas l'enfant qui est visé mais eux, les parents-enfants. La question devient : Comment se fait-il que la haine qu'ils adressent à l'autre partenaire vienne de l'amour qu'ils ont eu l'un pour l'autre ?

Qu'est-ce qui laisse l'enfant prisonnier de cette haine mutuelle des parents ? Ils se haïssent tellement eux-mêmes qu'il n'y a pas de place pour leur enfant. Ce qui est négatif c'est de jouir de la haine.

Leur enfant c'est le plus proche d'eux. Comment l'enfant peut-il se dégager de cela ? Pour revenir à l'exemple cité plus haut, une proposition : demander à l'enfant si elle est capable de se débrouiller par rapport à son port de lunettes, si elle est assez grande ?

✓ Cela ne marche pas. C'est dans leur corps que cela se passe, ce n'est pas juste. Mais pour l'enfant c'est dire « je prends la place que vous occupez ».

✓ Le juge occupe une place qui le met au-dessus de ce conflit parental et les enfants sont très sensibles à cela : un surgissement « au-dessus », c'est important pour signaler qu'il y a un possible pour l'enfant qui est au-dessus de l'asservissement. Mais ce n'est pas lunettes ou pas lunettes, c'est d'un autre ordre.

Vous décrivez « la perversion ordinaire », monsieur Lebrun, il y a au centre de tout ce qui concerne la séparation, le discours capitaliste qui dit « pas de séparation » alors que l'on entend la séparation tous les jours. Quelque part on est des métis et il y a refus du métissage. Redire à l'enfant que ça n'existe pas d'être un objet. On ne perçoit pas la sortie possible, et parfois il faut le regard d'un autre.

Les enfants ont du mal ensuite à trouver leur propre voix ou voie. Certains sont dans la conformité et le restent lorsqu'ils sont adultes, lorsqu'ils sont pris dans un modèle imposé d'un côté par un parent et d'un autre modèle de l'autre côté par l'autre parent.

✓ Le lien conjugal n'est plus pérenne, comment dégage-t-on l'enfant lorsque ce lien est devenu pathologique ? La biologie ne règle pas tout.

Qu'est-ce que la séparation des parents impacte dans le psychisme des enfants ? La séparation et la haine jouent de façon formidable dans leur psychisme, car les enfants cherchent à rapprocher leurs parents même si ce n'est qu'une apparence et faire que les choses qui ne marchent plus marchent encore.

✓ Dire quelque chose de la jouissance de la haine, et savoir dire à l'enfant que lui n'y peut rien pour lui permettre de s'en dégager. Mais il n'y a pas de recette, les mots viennent ou ne viennent pas.

La haine c'est la face inversée de l'amour. Tout n'est pas résolu parce qu'on divorce. La haine c'est une façon de continuer à être en lien, c'est l'union qui leur reste. La séparation n'est pas consommée, on ne peut plus vivre ensemble mais on n'a pas envie de se séparer.

C'est la question de l'enfant-objet qui est véritablement la question.

✓ La séparation des parents est en fait une non élaboration du travail psychique, il y a un court-circuit et un passage à l'acte.

Est-ce qu'il n'y a pas une libération à parler à l'enfant, lui-même, même s'il ne peut rien modifier simplement parce qu'on s'adresse à lui en tant que sujet ?

✓ Cela n'arrête pas de boiter entre les hommes et les femmes, dans tous les couples. Comment aider un enfant pour qu'il repère ce qui boite. Non pas pour

tout réparer, pour que tout aille bien, car ce serait le retour de la violence. Autrefois on pouvait « tuer » le père, cela donnait un lieu d'adresse à la haine, comment fait-on aujourd'hui alors que le père est « par terre » ?

✓ On n'est pas assez sensible à la douleur de l'enfant dans la séparation de ses parents. L'enfant a sa part active en anticipant un travail au cœur de la séparation des parents.

Ce qui est nouveau, c'est qu'il y a beaucoup d'enfants qui n'ont jamais vécu avec leurs deux parents. La représentation d'une unité, ils n'en ont pas. Comment se fait l'unité intérieure lorsque la séparation est une donnée dès la naissance ?

Le cabinet du psy est le lieu où l'on peut, peut-être, se refaire une unité. Il y a quelque chose au corps des enfants qui est parlant. Les enfants qui sont de couples homosexuels avec deux hommes d'un côté et deux femmes de l'autre, ce sont des enfants à 4 parents. Accueil d'une possibilité de parole dans le cabinet du psy. De toute manière cela existe pour lui, donc forcément il faut l'accueillir à partir de ce qu'il vit puisque c'est la donnée. Il faut démêler un peu pour dire qui est qui.

Puisque le politiquement correct aujourd'hui est de dire : tout est possible, tout est réalisable !

✓ Sociologue, je travaille sur la fragilité normative. J'essaie d'analyser comment font les gens pour vivre sans les socles, comment ils inventent. J'ai surtout entendu un fort regret du schéma d'antan ici. Comment faire sans regretter le passé et faire avec la réalité d'aujourd'hui ?

Comment les professionnels font-ils quand ils ne peuvent plus se référer à des normes ?

Les psys et les juristes ont un référentiel qui a une manière de transmettre quelque chose depuis des siècles mais qui a bougé, le problème c'est comment fait-on quand il n'y a plus de référence ? Le rapport à la norme est en question.

Je travaille sur l'état civil, sur la question de la trans-identité, identité et genre. L'état civil aujourd'hui n'est plus seulement un lieu d'identification des personnes mais un lieu où ils construisent leur identité. La non mention du sexe à l'état civil est actuelle.

Que fait-on avec la norme, le tiers, l'extériorité, la démocratie ?

✓ Nous sommes au premier poste avancé pour voir la difficulté dans laquelle cela met les gens.

Quels nouveaux rituels d'initiation se mettent en place pour aider cette séparation ?

EVOCATION DU TRAVAIL EN PLURI-DISCIPLINARITE

Mireille Martin, modératrice

Table ronde du groupe justice-soin-social

Marion Tourné, avocate ;

Marie-Annick Beauvarlet, conseillère conjugale et Agnès Satger,

Anne-Sophie Bordes et Bénédicte Descarpentries

La spécificité de ce groupe de travail est de croiser nos regards et nos formations sur des situations communes qui nous questionnent. Le travail pluridisciplinaire est fréquent dans un même secteur professionnel, le soin ou le social. Ici sont réunis des champs professionnels qui réfléchissent rarement ensemble au même moment. C'est cette élaboration de travail que nous voulons partager. Des situations nouvellement entendues seront proposées aujourd'hui.

❖ Marion Tourné

La situation dont je vais parler se présente comme un contre-exemple. Intéressant par rapport à la situation et par rapport au rôle de l'avocat.

Monsieur C. et Madame B. ont décidé, après quelques années de concubinage, d'avoir un enfant. Pendant la grossesse, Monsieur C. a annoncé à Madame B. qu'il avait quelqu'un en tête (une collègue de travail). Dans un premier temps, les futurs parents ont continué à vivre ensemble et à préparer ensemble l'arrivée de l'enfant (échographies...).

A l'approche de l'accouchement, la future mère a demandé à Monsieur C. de quitter le domicile familial pour finir sa grossesse plus sereinement. Monsieur C. a cependant continué à être présent par intermittence au domicile familial et à aider Madame B. dans les différentes démarches nécessaires pour accueillir l'enfant. Peu de temps avant l'accouchement, Monsieur C. a de nouveau passé certaines nuits au domicile jusqu'à ce que sa nouvelle amie lui indique ne pas supporter cette situation. Monsieur C. s'est alors installé chez sa nouvelle amie mais a bien été présent lors de l'accouchement.

Après l'accouchement, Monsieur C. a continué à faire les allers retours entre le domicile conjugal et le domicile de sa nouvelle amie. Il s'est parfois occupé pendant la nuit de son fils. Ainsi, pendant quelques mois, Monsieur C. a été présent quotidiennement dans la vie de son fils qu'il emmenait notamment tous les matins chez la nounou même s'il ne vivait plus au domicile de la mère. Cependant, pendant toute cette période, la mère a refusé que le père prenne son fils pendant le week-end et qu'il l'emmène chez sa nouvelle amie. (Monsieur n'avait pas son propre logement car appartement indivis et prêt immobilier).

La situation s'est détériorée lorsque, quand leur fils avait six mois, Monsieur C. a exercé pour la première fois un droit de visite et d'hébergement le week-end et qu'il a ramené l'enfant avec une heure de retard le dimanche soir. A partir de ce

moment, Madame B. n'a plus permis au père de voir son fils selon les mêmes modalités qu'auparavant. Elle a déposé une requête devant le juge aux affaires familiales et a imposé l'organisation d'un droit de visite et d'hébergement classique un week-end sur deux pour le père avec seulement une adaptation avec retour le lundi matin chez la nounou.

Monsieur C. est venu nous consulter dans ce contexte. Il nous a indiqué souhaiter la mise en place d'une résidence alternée. Nous avons déconseillé le maintien d'une telle demande au regard du très jeune âge de l'enfant. Monsieur C. a cependant souhaité maintenir cette demande en nous reprochant de ne pas vouloir le défendre. Par la suite, Monsieur C. ne nous a plus donné de nouvelles pendant quelques mois avant de nous adresser, peu de temps avant l'audience, une convocation.

Au moment de l'audience, l'enfant était âgé de quinze mois. Monsieur C. a maintenu sa demande de résidence alternée. De son côté, la mère a continué à proposer un droit de visite et d'hébergement classique un week-end sur deux conformément à la pratique mise en place. Tentative de discussion juste avant l'audience : Madame B. a proposé un soir par semaine en plus. Refus du père qui a eu l'impression d'être utilisé (mardi soir : soir d'activité de la mère).

La décision n'a pas encore été rendue.

Echanges

Ce fut difficile de défendre le monsieur car l'avocat ne faisait pas comme celui-ci voulait, c'est madame qui avait saisi le juge.

Importance du temps d'attente pour passer devant le juge, il permet d'apaiser les tensions et de commencer à élaborer la situation. Trancher trop rapidement dans une situation très difficile mène souvent à l'échec.

Dans la notion de garde il peut y avoir l'idée de garder l'enfant comme une baby-sitter pas plus.

Ici, il y a un refus du père pour que sa femme aille au sport pour son plaisir. La victoire sur sa femme serait moindre pour lui si par hasard cela arrangeait sa femme.

En tant qu'avocat du père il importe, de lui indiquer l'aspect négatif de cette garde comme baby-sitter. Il importe de faire un accompagnement positif de la garde bien au-delà du baby-sitting.

Discussion entre le qualitatif pour l'enfant et le quantitatif (50/50), l'avocat est-il à la bonne place pour accompagner la réflexion dans ce domaine puisqu'il défend l'un ou l'autre ?

Le vrai problème quand il s'agit d'un bébé, c'est qu'il arrive au monde au cœur d'une crise majeure. Si les parents n'ont pas traité leur problème avant l'arrivée du bébé, les problèmes sont infinis et se répètent.

Certaines questions ne peuvent être traitées par l'avocat car souvent il y a urgence de la préparation de l'audience.

Parfois ce qui déclenche l'appel juridique c'est un sentiment de trahison de l'un par l'autre.

Il y a souvent des renvois sur la PMI. Quelle est la relation du père avec son enfant quand le père ne peut gérer et assumer sa propre histoire ? Cette question là doit être traitée en amont, mais il faut du temps pour cela. Le père entend-il ou reste-il dans sa propre blessure ? Souvent c'est l'impression que le père n'entend pas !

Faire entendre au père qu'être tiers est plus juste qu'être simplement baby-sitter. Si la mère a saisi le juge c'est donc qu'elle veut donner une place au père, au tiers.

Tout ce temps de séparation et de passage devant la justice permet de dire des choses très importantes (non exprimées sans cela) et elles participent au chemin. La séparation intervient au moment où les pères deviennent père, cela correspond à un manque d'élaboration psychique de la paternité.

Le père pourra être père s'il se trouve avec une « mère » et non plus seulement avec une amante. Est-ce que la demande de garde alternée est une demande qui n'en est pas une ?

JPL : Ce n'est pas une situation catastrophique mais il y manque un lieu avant d'aller tomber dans l'escarcelle de la justice : une expertise psychologique permet de repérer que chacun est en souffrance, ce sont des domaines encore inconnus. En termes concrets l'homme veut la garde alternée car il veut être l'égal de la mère, mais est ce que la mère ne veut pas garder l'enfant pour elle toute seule : c'est une question très difficile.

BD : Cela soulève la question des fondamentaux pour les tout-petits. Les manques sont très importants à cet âge et cela ouvre la discussion sur la discontinuité psychique chez le tout-petit.

MJO : Nos références habituelles concernant la discontinuité psychique pour les tout petits manquent aux professionnels de la justice ; chez les plus grands ce qui est compliqué c'est que leur maison c'est leur cartable et c'est dit avec aigreur et douleur par les enfants. Arrivés jusqu'en justice, pour les parents survient parfois des familles autour, une pression sociale qui ne permettrait pas la discussion du couple autour de l'élaboration de la séparation. L'impact de la garde alternée au niveau du tout petit peut être cliniquement marqué, l'évolution clinique de l'enfant va alors dépendre de l'évolution psychique de la mère qui peut être tentée par un investissement massif de son enfant. Elle ne veut pas que son enfant aille chez une autre femme, elle ne veut pas qu'elle ne soit pas tout pour son enfant.

Agnès Satger et Marie-Annick Beauvarlet

Une petite fille, Lucia rencontrée dans deux contextes différents

❖ Agnès Satger

Près de 21 000 bébés naissent chaque année dans le Rhône. Afin de les accueillir et de les accompagner, la métropole et le nouveau Rhône proposent aux futurs et jeunes parents, une structure de santé publique et de prévention, la PMI, Protection Maternelle et Infantile qui a fêté ses 70 ans en 2015.

Les équipes pluridisciplinaires, composées de sages-femmes, médecins, infirmières-puéricultrices, auxiliaires de puériculture, conseillères conjugales et familiales, assistants sociaux, psychologues... accompagnent les futurs et jeunes parents et assurent des soins médicaux de prévention auprès des enfants jusqu'à 6 ans, consultations de nourrissons, bilan de santé à l'école maternelle et des femmes enceintes, consultations prénatales...

Ces professionnels travaillent à domicile ou au sein des Maisons du Rhône qui comprennent les Centres de Planification et d'éducation familiale.

En lien avec cet accompagnement individuel, des actions collectives sont organisées au sein de la PMI :

- informations sur la vie affective et sexuelle,
- groupes futurs et jeunes parents,
- groupes de préparation à la naissance et à la parentalité,
- groupes allaitement,
- permanences pesées,
- groupe d'initiation au massage du bébé,
- groupes de paroles et d'entraide pour les parents qui ont perdu leur bébé...

Les professionnels de PMI sont également présents auprès des parents dont l'enfant est porteur de handicap, dans les LAEP, les services de néonatalogie, de psychopathologie périnatale, à l'Institut Départemental de l'Enfance et de la Famille, à la prison pour femmes...

Tout ce travail se fait en lien avec les maternités, les hôpitaux, les professionnels libéraux, les services sociaux, les services de protection de l'enfance, les établissements scolaires, les associations...

Avant de présenter une situation d' « enfant au milieu de la séparation de ses parents », un petit zoom sur le conseil conjugal et familial:

Le conseiller conjugal et familial a pour fonction d'accompagner les personnes dans leur réflexion vers une meilleure compréhension d'elle-même et des autres. En entretien individuel, de couple ou familial, il permet de parler, de prendre du recul ou de trouver ses propres solutions dans un cadre respectueux et confidentiel.

Lucia

Suite au bilan de santé systématique à l'école maternelle, durant lequel les enfants de 3-4 ans ont bénéficié d'un dépistage de la vue, de l'audition, d'un test de langage...la puéricultrice, qui a vérifié leur développement staturo-pondéral et psychomoteur ainsi que leurs vaccinations est inquiète pour Lucia. Lucia a 3 ans et demi, elle est très fatiguée ce jour-là, elle présente un eczéma très important et en consultant le carnet de santé la puéricultrice constate qu'elle a perdu du poids. Elle demande donc que Lucia soit reçue en consultation médicale par le médecin de PMI avec ses parents. C'est dans ce cadre que je rencontre Lucia et sa maman, qui a accepté ce 2^{ème} temps médical du bilan de santé. D'emblée la maman de Lucia me signale que ses filles sont suivies par un pédiatre libéral et qu'elle n'est pas convaincue de l'intérêt d'une telle consultation. Je la remercie d'être venue tout de même et lui explique le cadre particulier du bilan de santé entre 3 et 4 ans. Ce bilan permet, à cet âge clef et à un moment où l'enfant n'est pas malade, d'aborder sa santé et son développement dans sa globalité en pouvant évoquer, l'école, les petits ou gros soucis de l'enfant...La maman de Lucia m'explique que la grossesse et la naissance de sa fille se sont bien passées et qu'elle a grandi sans problème jusqu'à la naissance de sa sœur il y a un an. « Lucia voulait qu'on remette le bébé dans mon ventre. Son papa s'est beaucoup occupé d'elle, cela a été mieux mais depuis 1 mois elle mange moins bien, son eczéma reprend et elle fait des cauchemars. » Lucia sans en avoir l'air écoute sa maman tout en poursuivant son dessin sur lequel elle ajoute un bébé dans le ventre du bonhomme. Je croise son regard pétillant et interrogateur, ses oreilles sont grandes ouvertes !

Je demande :-« quelque chose s'est-il passé récemment dans votre famille ou à l'école ? -« Non, rien qui explique ces changements, nous n'avons rien dit aux enfants. »-« Rien dit aux enfants ? »- « Oui elle ne savent pas encore que nous allons nous séparer »

Le crayon de Lucia reste en l'air, elle ne bouge pas, ne pose pas de question...« Souhaitez-vous lui en dire quelque chose maintenant, elle entend ce que vous me dites ? « Non je le ferai avec son père mais je ne sais pas comment faire. »

Je m'adresse alors à Lucia qui est allée se blottir contre sa maman : « Tu vois Lucia, ta maman ne sait pas comment te parler, ton papa et ta maman t'aiment, ils ne veulent pas te faire de la peine. Et comme c'est très important qu'ils puissent te dire à toi et ta petite sœur ce qui se passe entre eux, ils vont trouver de l'aide pour le faire. Moi, je suis là pour toi et je vais écouter ton cœur, l'air qui rentre et qui sort de tes poumons...Tu pourras écouter toi aussi si tu veux...» Je vais donc examiner Lucia qui participe avec beaucoup d'intérêt à ce temps médical. J'inscris les résultats sur son carnet de santé et prend ensuite le temps d'expliquer à sa maman que je travaille avec une collègue Conseillère conjugale et familiale qui pourra les recevoir elle et son mari.

J'indique que je reste disponible pour revoir Lucia qui m'adresse alors un magnifique sourire, Madame Z. me remercie, elle a bien noté les coordonnées de ma collègue et nous nous séparons.

❖ Marie-Annick Beauvarlet

Madame Z. s'est présentée un jour à la PMI car elle souhaitait parler à un professionnel de sa situation. Elle est en train de se séparer de son conjoint. Le père demande une « garde alternée » pour leurs 2 filles, Lucia et Charline, âgées de 3 ans et 1/2 et 1 an.

Un rendez-vous lui a été donné avec moi (CCF) pour elle et le père de ses enfants. Au premier entretien Monsieur W. précise qu'il n'est pas demandeur de la consultation mais qu'il accepte de venir car ils n'arrivent pas à se parler.

Ils ont ensemble depuis 9 ans. Elle a 35 ans et lui 42 ans et ils travaillent tous les deux dans la même structure, avec le même emploi. « Mais on ne se voit pas » dit Monsieur W. Pendant l'été Monsieur W. a rencontré une jeune femme et a pris conscience que leur couple allait mal depuis l'arrivée de leur deuxième fille. (Actuellement cette relation s'est arrêtée et il n'a personne d'autre dans sa vie.)

Madame Z. a le sentiment que Monsieur W. n'a pas investi ce deuxième enfant. Monsieur W. répond qu'elle ne lui a pas donné l'autorisation de s'en occuper. Mais c'est la première fois qu'ils en parlent ... Ils font cette démarche de venir consulter parce que Monsieur W. veut une « garde alternée » égale en temps pour les deux parents. Pour Madame Z. les filles sont bien trop jeunes pour ce mode de résidence et n'imagine pas être séparées d'elles sur des temps aussi longs. Elle rajoute que leurs enfants n'ont encore jamais dormi sans leurs deux parents. Ils sont en revanche tous les deux d'accord pour que leurs filles ne soient pas séparées.

Dès notre 2^{ème} entretien, Monsieur W. annonce qu'il va emménager la semaine suivante dans un nouvel appartement, le jour de son anniversaire. Ils sont préoccupés par comment parler avec leurs filles de la séparation et surtout où le faire ? Monsieur W. trouve judicieux d'avoir cette discussion avec leurs filles dans son nouvel appartement. Madame Z. semble plutôt réticente. Puis elle évoque alors les cauchemars répétés de leur ainée. Monsieur W. réagit immédiatement en disant que cela n'a aucun lien avec ce qu'ils vivent aujourd'hui.

À l'entretien suivant lorsque je leur demande de me parler de leur rencontre, de la construction de leur couple, de leurs projets à deux, Monsieur W. dit être tombé amoureux de l'amour qu'elle lui portait : « elle me regardait avec des grands yeux comme le loup de Tex Avery ». Monsieur W. prend alors la parole : « c'est bizarre votre question. Quand tout va bien pourquoi y réfléchir ? » Monsieur W. reprend : « En fait très tôt dans notre relation, je me suis interrogé sur notre couple et j'ai pensé à la séparation, mais j'ai eu peur de te faire souffrir alors je n'en ai pas parlé. » Pour Madame Z. c'est une prise de conscience brutale, un effondrement : « cela veut dire que depuis 9 ans tu ne m'aimes pas et que tout ce que nous avons bâti repose sur rien ? » Il répond qu'il regrette, se sent coupable, mais en fait c'est maintenant qu'il en prend conscience. Madame Z. est sidérée.

Au moment des vacances de Noël, ils décident que leurs filles seront la première semaine avec leur père et la suivante avec leur mère. Monsieur W. a tout installé pour que les enfants soient au mieux. Il trouve que cela se passe bien : « elles ne disent rien, ne pleurent pas, c'est que ça va ! » Madame Z. en revanche dit que Lucia l'a interrogée sur le fait que son papa et sa maman n'habitent plus ensemble et se demande si c'est pour toujours. Monsieur W. paraît surpris de ces propos.

Madame Z. constate : « en fait je pense que tu m'as quittée parce que tu voulais avoir les enfants pour toi tout seul. » Il rétorque : « lorsque nous avons eu notre aînée, je pouvais m'en occuper, lui donner le bain, la promener. Mais avec la deuxième cela n'a pas été possible. Je n'ai pas trouvé ma place, tu étais toujours derrière moi à me regarder faire. J'avais l'impression de ne pas faire comme il faut. Je me suis senti évincé. » « Mais tu ne faisais plus rien dans la maison, tu n'assurais plus. Il a bien fallu que je prenne les choses en main. Pourtant tu as été un super papa pour notre grande. Mais quand j'étais enceinte tu disais souvent, on va faire une famille 2/2 » ajoute-t-elle « toi avec Lucia et moi avec Charline. » Maintenant, quand il est seul avec ses filles, il se sent bien, mais répète souvent qu'il ne peut imaginer ne pas avoir au moins la moitié du temps les enfants avec lui. « En fait je voudrais les avoir tout le temps » dit-il. « Et si on inversait les plannings, qu'est-ce que tu ferais ? » rajoute-il dans un mouvement de colère. Ils se sont organisés ainsi : Monsieur W. prend ses filles le mardi soir et le mercredi en journée, une semaine sur deux, ainsi qu'un weekend sur deux et il vient les chercher tous les jours pour les emmener à l'école et à la crèche. Mais il a peur que ses filles s'éloignent de lui. Il raconte qu'enfant, son père était toujours absent à cause de son travail. « Je ne veux pas que leur père leur manque comme mon père m'a manqué. Mais au moins j'avais ma mère pour moi tout seul ! » Madame Z. rajoute alors : « tu oublies ton grand frère ! » Son père est mort lorsque Monsieur W. avait 20 ans. Sa mère s'est remariée et Monsieur W. a établi une solide relation avec son beau-père. Mais ce dernier est mort brutalement, à son tour, après la naissance de Lucia. Madame et Monsieur ont été très impactés par ce décès.

Après 7 entretiens Madame Z. souhaite arrêter ce début de travail de couple. Elle est rassurée sur le fait que le père des enfants, malgré son désir d'une garde des enfants à mi-temps, ne remettra pas en cause leur organisation pour le moment. Bien qu'il évoque quand même l'éventualité d'aller voir le juge lorsque les filles auront un peu grandi... Il est surpris par sa décision d'arrêter : « Tu es passée du tout va bien dans notre famille à tout est fini. Alors que pour moi mes ressentis ont été bien changeants, fluctuants. » Il aurait voulu pouvoir comprendre comment ils en étaient arrivés là. Madame Z. répond qu'elle s'est pris doublement une claque, en tant que femme et en tant que mère et qu'elle a besoin de se retrouver. Nous arrêtons donc là et je leurs dis que je reste à leur disposition.

Je les reverrais une fois en individuel, d'abord Monsieur W. parce qu'il voulait des adresses de « psy » et plus tard Madame Z. car elle commençait une nouvelle histoire amoureuse et souhaitait elle aussi rencontrer un psychologue.

Les parents n'ont revu ni la conseillère conjugale ni le médecin de PMI, les parents n'avaient consulté que pour le malaise de leur fille.

Les parents n'ont pas pu travailler la question de la conjugalité, la petite fille était passée par le symptôme du corps, la question de la garde est passée au second plan, les parents n'ont pas mis en lien les symptômes et leur séparation.

Ce qui a conduit les parents à passer devant le juge c'est en fait la question de l'argent pour l'évaluation de la pension alimentaire. Dans ces cas là les questions matérielles deviennent urgentes. Dans un dossier judiciaire il y a deux aspects : l'aspect psychologique et l'aspect du concret. Dans la réalité, il existe entre ces deux aspects un va et vient très fort.

La demande de garde alternée par le père ne serait-elle pas une demande d'être reconnu comme père ? La garde alternée serait une façon de négativer les conséquences d'une séparation, ce serait un moindre mal. Le père voudrait prendre autant de place que la mère ayant très peur que ses filles lui échappent. Les parents voient une forme de continuité psychique dans la vie des enfants passant de l'un à l'autre même successivement et non ensemble. Le père voudrait les avoir pour lui tout le temps. Ce qui est paradoxal avec une séparation car si on se sépare ce n'est pas possible, il y a un principe de réalité qui est nié, il y a une incohérence entre le désir et la réalité. C'est un passage à l'acte sans élaboration. Ce désir non élaboré est un désir quasi infantile.

Celui qui déclenche la rupture, le parent « coupable » ne peut-il pas être le parent gardien ?

Le discours des parents, par rapport à l'avocat, ne reflète pas forcément le fond d'eux-mêmes, leur histoire, mais se dirige plutôt dans l'intérêt supposé des enfants.

Témoignages d'enfants : un petit dit « je veux une seule maison », parce que je ne veux pas que ma maison soit mon cartable. Les ados disent : « c'est fini la résidence alternée », les petits eux ne peuvent rien dire.

Pour l'élaboration d'une séparation il est important que soit rencontré séparément et ensemble les deux parents par des aidants, des professionnels ou des médiateurs.

La mère peut être dans la recherche d'un père parfait mais la justice n'apporte pas la perfection, le père ne serait pas néfaste mais seulement imparfait.

Dans le cadre de la justice il faudrait oser choisir des solutions différentes selon les enfants, tenter de trouver une solution dans le singulier de chaque enfant particulier.

Anne Sophie Bordes et Bénédicte Descarpentries

Partages autour de la situation d'une adolescente

❖ Bénédicte Descarpentries

Cette situation commune n'a pas été écrite mais présentée dans un échange. Il s'agissait pour nous de montrer l'articulation possible entre la justice et le soin et les effets possibles de ce travail conjoint. Là où les parents n'arrivent plus à se parler, si les professionnels peuvent échanger et se faire confiance mutuellement il peut arriver que les situations s'apaisent.

La préoccupation entre nous de cette jeune fille est récente. Dans nos espaces respectifs de travail et dans la relation spécifique que nous avons chacune avec l'adolescente ou avec la mère ; nous avons demandé l'autorisation d'évoquer les questions qui se posent pour elles dans leur situation familiale. Ceci en particulier parce que la mère m'a envoyé sur internet un long message élaboré qui semblait pouvoir illustrer les questions telles qu'elles peuvent se poser et faire percevoir l'ambivalence ressentie par les parents dans ces vécus.

Anne Sophie Bordes reçoit une femme prise dans un conflit avec son ex-mari au sujet de la garde de ses enfants une fille de 15 ans et un garçon de 12 ans. Au cours des rendez-vous, elle perçoit le très grand malaise de l'adolescente et propose à la maman de prendre contact avec un thérapeute pour essayer d'élucider les questions qui se posent et notamment pour que sa fille puisse s'exprimer dans un espace neutre et confidentiel. La mère n'a plus d'échanges avec le père hormis par voie judiciaire. Le père souhaite la résidence de ses enfants chez lui. Les enfants se plaignent de la nouvelle femme du père et disent ne plus vouloir aller chez leur père où ils n'ont pas de place et doivent rester dans leurs chambres sans accès au salon. Ils ont l'impression de déranger.

L'adolescente se plaint énormément de n'avoir aucun échange possible avec son père et manifeste un comportement d'énervement.

L'adolescente, Adèle, arrive à mon cabinet avec beaucoup de revendications et je m'interroge sur le fait qu'elle soit prise dans le discours de sa mère qui au demeurant essaye de discerner et cherche des appuis pour réfléchir à la situation.

La mère est assez désemparée et m'adresse un courriel que je partage ici avec son accord car il rend très bien compte de la difficulté de positionnement à trouver pour un parent.

Bonjour Madame,

Je vous écris pour préparer le RV avec Adèle mercredi prochain.

Vous avez rencontré Adèle trois fois déjà. Elle vous a parlé de son père, de choses et d'autres. Aujourd'hui, j'aimerais solliciter votre aide.

Adèle et son frère me réclament de vivre à plein temps chez moi.

Depuis début mars, ils vivent à nouveau en garde alternée entre chez leur père et moi, puisque leur père a trouvé un job sur Lyon à nouveau et que la convention de divorce est toujours sur une garde alternée.

Le samedi 5 mars où Adèle était en week-end chez son père, elle m'a appelée en pleurs, me réclamant à cor et à cri de venir chez moi. Elle avait hurlé à son papa « Non je ne veux pas revenir vivre chez toi ! » (Quand il demandait à ses enfants de reprendre le rythme de la garde alternée) et il n'a rien voulu entendre. Il a dit à ses enfants que ce n'était même pas la peine de réfléchir au sujet, que c'était comme ça et que ça ne se discutait pas. Ce qui l'a exaspérée.

Puis il l'a emmenée faire du cheval... et elle allait mieux.

J'ai dit aux enfants que pour l'instant, tant qu'on n'avait pas fait une démarche auprès du juge, on devait rester sur ce rythme-là, puisque c'est la loi. Ce qu'ils acceptent.

Ils reparlent de venir vivre à plein temps chez moi, mais pas tant que ça, même s'ils disent que de toutes façons leur décision, leur choix au final, ce sera ça. Venir à plein temps chez moi. Je leur ai aussi dit que je voulais que l'on prenne le temps de laisser mûrir cette décision.

Qu'ils n'ont qu'un seul papa pour la vie. Que parfois, le père ou la mère, dans une famille où les deux parents vivent ensemble, n'est pas facile à vivre et qu'aucun autre choix ne s'offre que de composer avec la personnalité de ce parent, qu'on aime malgré tout.

Au fond de moi, je crains qu'en leur disant « Vous n'êtes pas bien chez papa ? Hop, vous le quittez et c'est réglé », ça ne règle rien. Que ça ne leur crée que de la culpabilité, une impression de pas-fini, de dossier pas réglé.

Je ne voudrais pas non plus que cela crée une tension supplémentaire entre parents, comme si les enfants étaient au centre d'un tiraillement entre adultes et que la guerre passe par eux comme vecteurs.

J'ai toujours souhaité que les enfants aient leur papa le plus possible, ayant été moi-même « privée » du mien.

Du coup, je n'arrive pas à savoir dans quelle mesure je me voile la face :

- *est-ce que je les force à voir un père qui leur fait du mal OU*
- *est-ce que j'écoute trop les demandes des enfants et en fait leur père est un père normal, un peu buté, un peu mufle, un peu coupé du monde, mais qui est comme il est et voilà ?*

Pouvez-vous m'aider et aider Adèle à y voir clair, à savoir

- *dans quelle mesure son père lui fait du bien, lui est nécessaire, structurant OU*
- *si au contraire, il « abîme » les enfants, leur fait perdre confiance en eux, ne les structure pas pour l'avenir et les détruit doucement en les isolants du monde ou en les considérant comme des objets ?*

Darius, le frère d'Adèle, a clairement dit à son père qu'il ne voulait plus venir chez lui à cause de sa belle-mère.

Qu'en est-il à votre avis ?

Je ne sais pas quelle décision prendre, vers quelle demande juridique aller, même si les enfants réclament de venir chez moi.

Vous saurez sûrement mieux que moi, avec votre recul, votre impartialité, votre habitude des méandres familiaux...

Merci pour votre attention.

Je reçois la mère et la fille longuement puis la fille toute seule plusieurs fois et peu à peu j'aborde la possibilité de recevoir le père. Ce qui paraissait impossible dans le discours de la mère et de la fille s'avère réalisable : le père accepte de venir.

La rencontre avec le père après un premier temps de tension et de méfiance devient un long échange où sont posées un certain nombre de problématiques, la place de la nouvelle femme, le partage de la maison, la réalité des enfants qui grandissent et n'occupent plus l'espace de la même façon, la difficulté d'être parents d'enfants adolescents, laisser advenir son enfant à lui-même, l'accompagner et ne pas savoir pour lui ...

Peu à peu fille et père se regardent et se parlent, se disent la souffrance de la séparation et de ne plus se retrouver. Contre toute attente la fille envisage de venir faire l'essai de vivre chez son père jusqu'à la fin de l'année scolaire (nous sommes en mars), et l'essai va se faire.

La mère accepte, abasourdie par la manière dont les choses évoluent, mais cependant se montre très respectueuse des décisions de sa fille et la laisse libre de son choix.

A cette occasion le père et la mère vont pouvoir échanger ensemble.

Rien n'est résolu pour autant mais une ouverture s'est faite, une ébauche de dialogue et d'écoute entre les différents membres de la famille et des modifications d'espaces qui vont permettre des discussions.

La procédure de recours de la modification du mode de garde avec Anne-Sophie Bordes s'est suspendue, la mère n'a plus fait de demande.

Questions à retenir en vue du colloque de l'automne 2017

Conclusion : Bénédicte Descarpentries

1. Discussion et réaction

Le temps de travail en commun, en partenariat, entre professionnels et institutions est nécessaire, il correspond à une pause entre nos différentes formes de travaux.

Importance de travailler sur des cas cliniques, cela donne une meilleure perception des situations dont les professionnels peuvent témoigner dans la relation avec les usagers. Ceci est souvent perdu dans les rapports de synthèse. L'échange autour des vignettes cliniques évite cette perte et permet de s'ajuster au singulier de la situation.

Jean-Pierre Lebrun indique sa façon de faire qui n'est pas la même. Il organise des groupes sur la clinique du quotidien sans texte, quelqu'un apporte une situation clinique et parle aussi de lui, de sa perception, de son embarras, de ce qui nous tarade. Ce n'est pas précisément de l'analyse de la pratique.

Exemple du groupe « naissance » qui correspond à une élaboration collective à partir d'un embarras singulier dans l'accompagnement d'une famille. D'après Michela Marzano, ces types de dispositifs nécessitent absolument un travail avec la confiance dans la relation à l'autre : importance d'une « reconnaissance » mutuelle pour pouvoir élaborer ensemble autour d'une situation, d'où l'intérêt de ces groupes mixtes.

Nicole Fabre bibliote, évoque la parabole du gérant malhabile et peureux (Mt 25, 14-30), il pense à un maître qu'il imagine et se retrouve avec un maître d'un autre type. On voit comment il est difficile d'intégrer le principe de réalité et d'en vivre au lieu de chercher à coller à son imaginaire ou de chercher la perfection. On met longtemps à dessiller nos yeux et on évite ainsi le principe de réalité.

2. Projets

BD : Imaginer des rencontres où on tuilerait avec des artistes, des philosophes, des poètes, ce qui permettrait de traverser la réalité sous une autre forme.

Qu'est-ce qui se métamorphose, se met en œuvre à partir de tous nos travaux ? Dans la poésie et l'art on perçoit des choses légères qui montrent les chemins d'une traversée difficile, exemple : témoignage d'histoires fracassées et de sortie de crise, de temps d'ouverture et de temps de pensée pour voir comment sortir de nos boîtiers. La vie dans notre imaginaire est donnée de travers : il convient d'élaborer une séparation psychique qui permet de se séparer de cet imaginaire pour vivre. Dans la réalité ces séparations dans nos vies quotidiennes demandent un véritable et lent travail d'élaboration.

Que devient notre objectif après ces journées ?

Notre objectif de départ était l'enjeu pour l'enfant dans la séparation de ses parents et la question des traces de la séparation des parents laissées dans l'enfant. Comment l'enfant doit-il se séparer (de sa mère, de ses parents en couple, de son imaginaire sur sa famille) pour vivre au-delà de cette séparation des parents ?

Nous avons trouvé et mis en place des espaces concrets multidisciplinaires et pluri institutionnels. Ces dispositifs permettent de s'intéresser ensemble à cette question, c'est une dimension de formation mutuelle qui a abouti à la mise en place de ces journées.

Se pose une autre question : qu'est ce qui unit les parents séparés ? Dans l'union première il y avait une promesse, quelle forme prend la promesse pour les couples séparés, quel contenu de la promesse ?

L'enfant est une promesse de vie à venir dans la parole pour le couple et le couple par la parole s'engage à une promesse de vie à venir pour l'enfant : l'enfant est inscrit dans la parole échangée de l'un et de l'autre.

Dans la séparation des parents : importance d'une capacité d'élaboration des parents pour passer le champ de la déception et/ou de la jouissance.

Peut-être faudrait-il élargir l'objectif posé au départ : travailler sur l'enfant au milieu de la séparation et/ou de la conjugalité des parents et sur l'élaboration autour de la mise au monde d'un enfant, avec ses aléas.

Exemple : la famille, ça veut dire quoi aujourd'hui ? Dans quelle promesse peut s'inscrire un enfant aujourd'hui ou même un couple ?

Si on y parvient c'est prometteur !

À travailler :

L'écart entre parole et langage. La question du développement et de l'éducation pour l'ensemble des partenaires et du coup, par conséquent, du risque de la discontinuité psychique chez le tout-petit

La question de l'imaginaire par rapport à la réalité, ce qui nous engage à un travail même s'il est imparfait... c'est à dire parfaitement humain.

ANNEXES

ANNEXE 1 :

Article de Jean-Pierre Lebrun, « L'égalité n'est pas tout ! »

Réflexions par rapport à la mise en œuvre de la garde alternée et de l'hébergement égalitaire (en Belgique francophone).

Le terme de parentalité, loin de n'être qu'un tic langagier d'une époque qui aime à renommer les choses, désigne un changement profond dans nos conceptions du monde et du lien social, une révolution dans nos façons de penser et de vivre notre humanité commune. On ne peut d'ailleurs qu'acquiescer à la philosophie sous jacente qui détermine sa mise en œuvre : ne s'agit-il pas en effet de quitter toute forme de patriarcat, pour mettre à égalité le père et la mère considérés désormais comme partenaires sur le même pied dans l'éducation de leur enfant ?

Parentalité en finirait ainsi avec la guerre des sexes et le pouvoir du mâle – volontiers guerrier - pour donner au couple un espace démocratique, c'est-à-dire fondé sur un contrat engageant librement deux parties égales devant en plus, en cas d'échec de leur engagement, assumer de la même façon l'enfant qui a pu naître de leur union. Bref, parentalité permettrait de sortir des discriminations jusqu'à aujourd'hui évidentes et de nous débarrasser des logiques de pater familias dont l'ombre écrasante a maintenu pendant des siècles la moitié de l'humanité sous sa coupe. On pourrait et devrait à l'égard de cette avancée, proposer le néologisme de parentégalité.

La parent(ég)alité.

En effet, quand, au milieu des années 80, ce vocable *de parentalité* s'est substitué au binôme traditionnel père-mère, on a pu faire valoir l'égalité de chacune de ces deux fonctions - hier encore « enfermées » dans des modèles culturels qui s'imposaient à tous autant qu'à toutes. De la même façon, on a pu ainsi faire face aux nouvelles reconfigurations de la famille, par ailleurs de plus en plus fréquentes : famille monoparentale, famille recomposée, famille homoparentale. La *parentalité* a pu alors être définie comme *l'ensemble des réaménagements psychiques et affectifs qui permettent à des adultes de devenir parents, c'est-à-dire de répondre aux besoins de leur(s) enfant(s) à 3 niveaux : le corps (les soins nourriciers), la vie affective, la vie psychique*⁴.

La façon dont a émergé au sein même de la langue ce mot de *parentalité* est instructive. Dans le *Dictionnaire culturel en langue française* d'Alain Rey, on précise qu'on le rencontre pour la première fois en 1985 - suivi en 1997 par celui d'*homoparentalité*. *Parentalité* a été obtenu par la substantivation de l'adjectif *parental*. Or cet adjectif qualifiait exactement de la même façon le père ou la

⁴ P. DELION, *La fonction parentale*, éditions Fabert-Yapaka.be, 2012, p.5.

mère - *auteur du projet parental*, comme il est même désormais écrit dans le code civil en Belgique -, qualification obtenue du seul fait d'être devenu parent d'un enfant.

En ce sens, *parental* peut très bien s'entendre comme n'impliquant plus la différence des sexes, alors que le terme de parents dans l'imaginaire commun évoquait spontanément deux êtres de sexe différent. Parental entraîne donc, sans le dire, un estompement, voire même un escamotage de la différence des sexes, et *parentalité* entérine cet effacement tout en maintenant la différence générationnelle.

Un tel glissement sémantique a par ailleurs pour effet qu'on n'insiste plus que sur les capacités éducatives des parents. On les considère désormais essentiellement comme formant un couple d'éducateurs - le mot de *couple* désignant ici deux intervenants qu'on suppose égaux ou qui ont en tout cas l'obligation de l'être. En prenant en compte les capacités éducatives des parents plutôt que leur engagement d'homme et de femme dans leurs fonctions de père et de mère, le terme de *parentalité* rend possible une dissociation entre être parent sexué, homme ou femme, et être parent éducateur. Le *couple* n'est plus alors composé que de deux intervenants dans une position symétrique débarrassée de toute référence à un réel qui les ferait coexister. Il semble ne plus s'agir que d'un *co-voiturage éducatif*, d'une cohabitation ou d'un compagnonnage, voire d'un partenariat.

Le déclin des pères

Ce glissement sémantique est parlant à plus d'un titre : aujourd'hui, que ce soit pour le déplorer ou s'en réjouir, partout, on constate le déclin du père. Fin du patriarcat, sortie de la religion, crise de la famille, remise en question de l'autorité, malaise des hommes quant à leur virilité, sont autant de symptômes d'une mutation profonde de société qui se condense souvent par « l'évaporation du père » comme la nommait Jacques Lacan. Sociologues, psychanalystes, philosophes, anthropologues mais aussi bien travailleurs sociaux, enseignants, professionnels du soin et de la santé, parlent souvent – mais pas toujours - d'une même voix pour constater : quelque chose est en train de se passer qui voit disparaître ce que le père de jadis incarnait, de façon peut-être souterraine depuis quelques siècles, mais au grand jour depuis quelques dizaines d'années. Et aujourd'hui en train de s'accomplir.

Comme si le père, ou plutôt son évaporation devenait la métaphore d'une nouveauté radicale qui atteint l'humus humain. « Ou sont passés les pères » ? titrait il y a quelques semaines un magazine à grand tirage. La question vaut la peine qu'on s'y attarde, sans pour autant qu'on y voit les effets catastrophiques d'un déclin et même si le risque est aussitôt couru de se voir taxé de ringard réactionnaire par les adeptes d'une pensée unique qui se doit d'endosser les habits de la tolérance et de l'ouverture au progrès.

Prenons plutôt le temps de nous arrêter quelques instants avant d'applaudir sans réserves à la prescription d'égalité ambiante. Bien sûr, ce discours de la parent(é)galité semble couler de source, tant nous sommes persuadés que toute différence de places est abus de pouvoir, tentative de domination de l'autre, ou privilège indu. Le refus de toute dissymétrie et de toute place différente des autres – ce que j'ai appelé refus d'une « place d'exception » - nous paraît devoir aller de soi... Pourtant, il nous faudra bien reconnaître que la chose est moins simple qu'il n'y paraît. Il suffit à cet égard de prendre acte de comment s'incarnent ces grandes idées quand elles sont mises à l'épreuve de nos pratiques quotidiennes.

Quittons donc le ciel des discours et des proclamations évidentes pour aborder la terre des pratiques concrètes, quand tout ne se passe plus à merveille, et que le conflit entre parents apparaît. Par exemple, que se passe-t-il quand la parent(é)galité doit répondre d'elle-même devant le tribunal ?

Un exemple concret : l'hébergement égalitaire en Belgique francophone. Un vœu pieux ?

S'éloignant évidemment de plus en plus de l'autorité paternelle, c'est aujourd'hui l'autorité parentale conjointe qui est donc en toute logique de mise. Et en cas de séparation ou de divorce des parents, en Belgique, le droit familial préconise de plus en plus le partage égalitaire de la garde des enfants. En effet, la loi du 18 juillet 2006 tend à privilégier ce qu'on appelle « l'hébergement égalitaire ». L'objectif de cette loi est double : faire en sorte qu'aucun des deux parents ne soit lésé et permettre à l'enfant de conserver une relation égale tant avec son père qu'avec sa mère.

Rappelons que, jusqu'il y a peu, cette question n'était réglementée par aucune loi et le plus souvent, le juge donnait la garde principale à la mère, les enfants se rendant chez leur père un week-end sur deux et durant la moitié des vacances scolaires. Pourtant, même si la garde alternée est désormais privilégiée en Belgique, il reste un certain nombre de critères à évaluer afin de répondre au mieux aux besoins de l'enfant. L'âge de l'enfant entre par exemple en compte, car les spécialistes estiment que les enfants de moins de trois ans ne sont pas "de bons candidats à la résidence alternée" et gagnent à avoir une référence principale stable, matérielle et spirituelle, pour se construire une confiance de base forte. D'autres critères entrent également en compte : le souhait de l'enfant à prendre en compte à partir d'un certain âge, la distance géographique des parents, leur motivation et la nature de leur relation...

La mesure qui privilégie « l'hébergement égalitaire » peut donc sembler pleine de bon sens, correspondre tant à la volonté de nombre de pères de s'investir davantage dans l'éducation de leurs enfants, qu'à celle de beaucoup de mères de voir leur ex-conjoint assumer un rôle plus en vue que jadis dans l'éducation de leur enfant. Sa mise en œuvre devrait pouvoir ne pas rencontrer trop d'obstacles tant elle paraît aller dans le sens de ce vœu d'égalité qui anime nos sociétés démocratiques. Homme, femme, père, mère, acteurs interchangeables d'une tâche à assumer de façon la plus égale possible.

Et pourtant, la réalité est toute autre : selon une étude en 2010-2011, sur 297 demandes d'hébergement égalitaire, 37% seulement ont reçu une réponse positive. 63% des pères se sont donc vus refuser le droit à la garde alternée. Chiffre éloquent qui le devient encore davantage lorsqu'on regarde les choses de plus près. En effet, on se rend compte que, si certains motifs allégués semblent pertinents (distance entre les domiciles par exemple), d'autres (jeune âge, conflit avec les parents..) suscitent davantage de perplexité.

Il semble difficile de croire que 63% des pères qui demandent l'application de la loi sur la garde alternée ne soient pas considérés comme capables d'élever leur enfant. Dès lors, la question se pose : de quel obstacle social, psychique ou anthropologique cette statistique est-elle le signe ?

Le juridiquement correct.

Lorsque l'on se penche de plus près sur ce qui se passe dans les tribunaux lors des procédures de demande de garde alternée et d'hébergement égalitaire, on est tout d'abord frappé par le sentiment d'une étrangeté quasi kafkaïenne, un peu comme si les êtres étaient perdus dans le dédale d'un monde de lois, de règles et de procédures (extrêmement coûteuses d'ailleurs !) qui, non seulement leur échappent, mais surtout semblent ne laisser aucune place à la reconnaissance de leur réalité douloureuse, à leur parole singulière, leur situation concrète.

Combien avons-nous le retour d'expériences dramatiques de pères qui, des années durant, se voient opposer, contre toute logique judiciaire, un refus non fondé, voire même tenace, forcément désespérant pour quiconque ne demande parfois rien d'autre que de pouvoir poursuivre le lien avec son ou ses enfants ? Un exemple classique rapporté plus d'une fois : on ne donne pas la garde alternée car l'enfant est trop petit et on invite le père à revenir plusieurs années plus tard, quand l'enfant sera en âge de raison. Puis, lorsqu'il s'exécute, on lui refuse la garde sous prétexte que la situation est installée et qu'il serait traumatisant pour l'enfant de la voir changer... Ou encore, on ne reconnaît pas le géniteur sous le prétexte que la paternité a été concrètement assumée par le nouveau compagnon de la mère et que ce père a disparu dans la nature, ce qui bien sûr peut amener à une prudence dans le fait de laisser se renouer les contacts entre le père et son enfant, mais ne devrait pas pour autant autoriser l'enfant à dénier la paternité de son père.

Lorsque l'enfant devient malheureusement l'enjeu du conflit entre des parents qui, en simplifiant bien sûr, le veulent chacun plus que l'autre, il faut bien constater que ce souvent les habitudes des magistrats, mais aussi bien leurs préjugés ou leurs manières de faire d'hier qui continuent à les guider dans leurs jugements. Ils donnent alors encore souvent la garde à la mère simplement parce que celle-ci reste la dépositaire spontanée de la fonction parentale. Autrement dit, sans tenir compte de l'évolution que nous venons de décrire, et cela même si la garde alternée est désormais privilégiée par principe dans la Loi comme c'est le cas en Belgique

De nombreux pères, face à ce qui leur apparaît alors comme l'implicite façon de donner raison à la mère, se sentent prisonniers d'une logique judiciaire qui semble faire la sourde oreille à leurs revendications et se contente d'appliquer,

d'une façon qui leur paraît arbitraire, pour ne pas dire capricieuse, des lois dont la lettre devrait souvent faire l'objet d'une lecture opposée. Faute d'appliquer celle-ci effectivement, le droit se retrouve alors, à tout le moins dans son application, en contradiction flagrante avec l'application de sa lettre ? Ce constat mérite qu'on s'y arrête.

Certes, il dit quelque chose du malaise profond qu'entraîne l'inflation du droit dans nos sociétés démocratiques, comme si l'ensemble des rapports humains pouvaient se régler par le tiers juridique, comme si ce dernier pouvait se substituer à une tiercéité inscrite dans la parole elle-même. Mais surtout il signifie que le vœu démocratique de régler juridiquement la question de la parent(é)galié s'évanouit la plupart du temps dès qu'il est confronté à ces cas difficiles et délicats que sont les séparations des parents et les gardes d'enfant qui doivent s'en suivre.

Inutile de dire que ceci risque d'amener à une justice à la carte, selon la personne des magistrats et qu'il est très fréquent que ceci soit même d'emblée identifié par les partis en présence. C'est alors un trop grand laisser faire au caprice de chacun qui vient se substituer à ce qui devrait rester une justice la même pour tous.

C'est aussi en ce cas une impossibilité pour le justiciable d'anticiper sur ce que sera la Justice, ce qui comme le relève la sociologue Dominique Schnapper est hautement préjudiciable au fonctionnement collectif : *La sécurité juridique, grâce à laquelle les individus peuvent « s'attendre » à ce que leurs comportements soient appréciés ou, éventuellement, sanctionnés, permet de stabiliser les comportements des hommes et de les rendre prévisibles, de réduire ainsi la complexité et l'instabilité de toute vie sociale.*⁵

Il y a donc un monde entre la noblesse des discours et la rudesse des plaidoiries, c'est certain. Mais de quel monde s'agit-il ?

Des enfants du père...

Il faut le rappeler : nous étions, jusqu'il y a peu, dans nos sociétés occidentales, des enfants du père. En un mot comme en cent, dans la famille patriarcale traditionnelle, c'était par la volonté d'un père que l'enfant existait comme personne ; c'était lui qui avait le pouvoir de donner son statut à l'enfant, et c'est de son mari que dépendait la mère de l'enfant. Le lien biologique « naturel » à lui seul étant impuissant à « faire » la paternité, il fallait la volonté d'un individu qui reconnaissait son enfant et qui lui donnait ainsi, sinon la vie, en tout cas le droit à l'existence sociale. Cette tradition enracinée dans les mondes grec et romain s'est poursuivie pendant de nombreux siècles.

Dans son *Histoire de la paternité*, Jean Delumeau n'hésite pas à dire que c'est vers les années 1500 que *le père apparaît plus que jamais le garant de la stabilité de la famille et du royaume* ; dans le même sens, il qualifie le XVIIe siècle comme *l'âge d'or de la monarchie paternelle : le père, alors totalement incontesté, engendre,*

⁵ D. SCHNAPPER, *L'esprit démocratique des lois*, Gallimard, 2014, p. 41.

*nourrit, éduque et instruit ; et c'est lui qui transmet l'héritage. (...) Souverain respecté au sein d'une cellule familiale fortement structurée, le père est une image de Dieu sur terre. Et de se demander ensuite : Quand a débuté la crise d'identité du père ? (...) On peut sans peine marquer, à partir des années 1760, les élargissements d'une fracture qui n'a cessé depuis de s'agrandir. La Révolution a joué en ce domaine, comme en beaucoup d'autres, le rôle à la fois de détonateur et de révélateur. Le père n'était plus désormais un personnage au-dessus de tout soupçon.(...) Balzac pourra bientôt écrire : la Révolution a coupé la tête à tous les pères de famille. Il n'y a plus que des individus. (...)*¹.

Cette configuration d'effacement progressif du père de sa position sociale prévalente jusqu'à son *évaporation* actuelle peut certainement être lue comme congruente avec la fin d'une société organisée sur le modèle de la religion en même temps que naissance d'un modèle social construit avec l'avènement de la science, donc aussi bien de la modernité.

Aujourd'hui un long parcours a été accompli et ce n'est plus la pyramide qui constitue le modèle de société auquel nous nous référons pour organiser ce que nous appelons le « vivre ensemble », mais plutôt celui du réseau. A la verticalité du monde d'hier s'est substituée l'horizontalité de notre monde actuel. Le modèle pyramidal impliquait qu'un sommet allait de soi. La légitimité d'occuper cette place de prévalence était alors d'emblée reconnue, même si celui qui l'occupait pouvait être violemment contesté, voire renversé. C'était d'ailleurs aussi bien la place de Dieu et celui - roi, empereur, mais aussi chef, père de famille... - qui occupait cette place que j'ai appelée « *place d'exception* » avait l'habitude de s'en prévaloir pour assurer sa légitimité.

Mais désenchantement du monde, fin du système théologico-politique autrefois dominant dans nos sociétés structurées par la religion, impulsion de la démocratie comme mode de vivre ensemble dans la parole ont changé la donne. Sous les coups de boutoir du vœu démocratique, organisé autour de ce trait que Tocqueville disait être fondateur, à savoir *l'égalité des conditions*, cette appréhension du monde est devenue désuète, voire périmée, et c'est bien désormais le modèle du réseau qui a pris la main.

C'est donc en toute logique que cette évolution sociétale nous a poussés à cesser d'être les *enfants du père* pour devenir les *enfants des deux parents*, issus de deux lignées différentes mais à considérer sur un pied d'égalité. Démocratie oblige en quelque sorte, et jusque dans le lien conjugal et parental : il s'agit en effet dans le même mouvement de mettre fin à la domination de l'homme sur la femme, que celle-ci ne soit plus confinée au silence dans la Cité et que le père ne soit plus celui qui ait la mainmise sur la mère. La substitution au début des années 70 de l'autorité parentale à l'autorité paternelle dans le droit familial est venue attester clairement de ce changement. L'objectif : en finir avec le fait d'être enfants seulement du père pour prendre acte de la fin du patriarcat et la parachever dans le psychisme de chacun.

¹ J. DELUMEAU et D. ROCHE (sous la direction de), *Histoire des pères et de la paternité*, Larousse, 2000, p.12.

L'avancée que nous serions en droit d'attendre de ce changement radical est bien repérable : il vise d'abord bien sûr le statut des femmes, mais, d'une manière plus profonde, il désigne la possibilité qui devrait pouvoir exister qu'homme et femme puissent développer chacun leur singularité, jusques et y compris comme parents, en s'appuyant sur l'inter-relation entre eux désormais fondée sur l'égalité citoyenne.

La chose est pourtant moins simple que nous aurions pu le penser car se débarrasser du statut *d'enfant du père* ne semble pas suffire pour atteindre l'objectif fixé de devenir *l'enfant de deux parents*. Il nous faudra bien constater que c'est bien souvent plutôt un *enfant seulement de la mère* que produit ce changement.

... aux enfants de la mère

En effet, si dans le modèle ancien, le pouvoir réel de la mère était d'emblée contrebalancé par le pouvoir symbolique du père – ce dernier trouvant sa consistance dans le patriarcat -, il s'ensuivait un certain équilibre des deux forces en présence. Mais il est difficile de ne pas prendre acte qu'aujourd'hui, alors que le pouvoir symbolique paternel est considérablement affaibli, il y a fort à parier que ce soit le pouvoir de la mère qui spontanément prenne le dessus. D'où le constat que nous devons faire que, la plupart du temps, même si c'est la garde alternée qui est prescrite dans un souci d'égalité démocratique, dans le concret de la situation, c'est bien plus souvent la prévalence de la mère qui est ainsi assurée. Il faut même ajouter que non seulement, c'est dans ce sens que vont les jugements, sans prendre la mesure de ce qu'avec un tel fonctionnement, le droit dans son exécution concrète ne fait qu'obéir à l'idéologie ambiante qui consiste à devoir contribuer à l'évaporation du père.

Mais supplémentairement, lorsqu'il s'agit de penser la garde des jeunes enfants, l'unanimité qui se fait très vite entendre chez les psys - qui en l'occurrence consolident avec leurs expertises les prises de positions de magistrats – pour veiller à fournir un environnement stable pour l'enfant en bas âge et donc attribuer préférentiellement la garde à la mère, vient renforcer ce renversement de prévalence : en finir avec celle du père d'hier pour mettre en place celle de la mère.

C'est donc à double titre en quelque sorte qu'est manqué l'objectif d'égalité démocratique : d'abord parce que concrètement très souvent, cela ne se réalise pas ; ensuite parce que, ce faisant, c'est bel et bien à la naturalité spontanée de la mère que l'on donne la prévalence sans s'apercevoir de ce qu'un tel schéma sert très directement la disqualification des pères concrets⁶.

Une méprise à éviter

⁶ IL faudrait encore ajouter, mais ceci dépasserait le cadre de cet article, que ce faisant, c'est le seul maternel qui est ainsi privilégié - qu'il soit véhiculé par la mère ou par le père peu importe – car ce n'est plus que la seule présence qui est alors valorisée et non plus la dialectique entre la présence et l'absence. Ceci aboutit à ce que souvent c'est au conflit de deux parents, chacun en position de mère, que l'on assiste. Cfr à ce sujet J.P.LEBRUN, *Les couleurs de l'inceste, se dépendre du maternel*, Denoël 2013.

Alors, précisons-le aussitôt : il ne s'agit pas ici de regretter quoi que ce soit, encore moins de se plaindre de cette évolution de société, voire de cultiver la nostalgie du monde d'hier. Il s'agit en revanche d'arrêter de dénier ce qui se passe dans le concret pour nous donner les moyens de retrouver l'équilibre entre les forces en présence pour assurer ce qu'exige la citoyenneté démocratique.

Car le changement radical – de la pyramide au réseau - peut être lu de deux manières différentes : soit nous nous serions ainsi débarrassés de celui qui prétendait occuper cette place, fut-il Dieu lui-même ; soit nous nous serions débarrassés de la place elle-même. A cet égard, il est évident que la confusion va souvent aujourd'hui bon train et lorsque celle-ci opère, toute verticalité ne peut plus qu'être honnie et le collectif ne peut plus se référer qu'à la seule horizontalité, ceci entraînant plusieurs conséquences dont il nous faut mettre en évidence les deux plus importantes.

Si l'horizontalité est poussée jusqu'à son terme, si l'égalité est visée sans limite, ce que j'appelle *l'égalitarisme*, ce dernier finira par dévorer la notion du collectif, ceci entraînant une méfiance de plus en plus grande à l'égard de quiconque occupe encore la « place d'exception », place qui a précisément la charge de représenter ce collectif. Il sera alors dénié à quiconque occupe ladite place toute légitimité à prendre en charge le bien commun, à en avoir le souci puisque cette prévalence à accorder au collectif ne viendra que rappeler la position religieuse ou patriarcale. S'ensuivra un climat de méfiance généralisée, particulièrement toxique pour la vie collective, ainsi que l'avait récemment encore la sociologue Dominique Schnapper⁴.

Mais, deuxième conséquence, sans la légitimité d'une autorité ni celle de la différence des places, comment encore légitimer et soutenir les parents dans leur tâche ? Car l'égalitarisme, – ce qui n'est pas l'égalité démocratique faut-il le rappeler ! - qu'on le veuille ou non, ne dispose plus d'aucun cran d'arrêt pour ne pas en arriver à préconiser qu'enfants et parents devraient eux aussi se trouver à égalité.

S'ensuit que deux choses seront alors mises à mal : le collectif et l'éducatif. Passer d'avoir été un enfant du père à devenir l'enfant de la seule mère, ou mieux dit, *l'enfant du maternel*, - car, comme il vient d'être indiqué, un père peut très bien occuper aujourd'hui la place d'une mère et la mère peut très bien être celle qui aide l'enfant à se séparer du maternel - c'est alors saborder tout le travail de la culture qui hier s'appuyait sur le père et qui aujourd'hui doit trouver d'autres appuis pour se transmettre et se perpétuer.

A moins que l'on se contente en se débarrassant du père de vanter le « naturel », en pensant que l'enfant peut grandir sans contrainte aucune - ni sans autorité- et intégrer spontanément l'assise culturelle pourtant nécessaire à devenir ce citoyen de la démocratie capable comme le disait Aristote, autant d'obéir que de commander.

Il suffit de renvoyer à l'ouvrage on ne peut plus éloquent à cet égard de William Golding, *Sa Majesté des mouches* pour savoir que le rêve naturaliste de

⁴ Aux Rencontres Pétrarque à Montpellier en juillet 2010. Cf aussi à ce propos *Le Monde* du 27 juillet 2010.

l'éducation vire très vite à donner à l'enfant la légitimité, le « droit » de récuser ce qu'impliquait le rapport au père, à savoir justement le nécessaire décollement d'avec le maternel et ce faisant, ouvrir à la pire des dérives, celle du meurtre.

La seconde crise de la démocratie

Nous pouvons d'autant mieux soutenir ceci qu'à suivre les derniers travaux de Marcel Gauchet, il apparaît bien que nous soyons dans une nouvelle crise de croissance de la démocratie et que l'évaporation du père n'en est peut-être que la conséquence directe. Nous savons depuis son ouvrage princeps, *Le désenchantement du monde*⁷ que la naissance de la société moderne et de la démocratie se soutient de la sortie de la religion et qu'à cet égard le christianisme aura été *la religion de la sortie de la religion*, selon l'expression aujourd'hui consacrée.

Mais ce n'est que depuis peu que le programme de sortie de la religion atteint la construction psychique d'un chacun, ceci sous l'égide de ce que Gauchet a qualifié dans ses derniers ouvrages de *deuxième crise de croissance de la démocratie*.

Dans une conférence qu'il a faite à Angers en 2006, *La démocratie, d'une crise à l'autre*, Marcel Gauchet résume très bien l'ensemble de ses travaux à cet égard. Sans entrer ici dans les détails, je me contenterai de rappeler que pour l'auteur, il y eut d'abord une première crise de croissance qu'il appelle *d'installation* survenue autour de 1900 lorsque commençait à aller de soi que nous étions en route vers le suffrage universel seul capable de substituer au pouvoir d'hier un modèle de pouvoir qui prévalait à partir de la volonté de tous.

Aujourd'hui, ce serait à une deuxième et nouvelle crise de croissance que nous aurions affaire. *Car l'arrachement à la structuration religieuse était loin d'être achevée. Elle pouvait paraître acquise du point de vue des règles explicites gouvernant l'action collective ; elle ne l'était pas du point de vue des rouages effectuant et des présupposés tacites de la vie en société*⁸.

Pour le dire à ma façon, ce qu'il s'agit aujourd'hui de faire entrer dans les têtes, cette fois, au un par un pourrais-je dire, c'est *une relance du processus de sortie de la religion* qui ne passerait plus cette fois seulement par l'organisation collective mais qui s'astreint à dissoudre dans la tête d'un chacun les traces du religieux pour permettre ainsi le renforcement pour un chacun de son autonomie, principe même de la démocratie mais qui peut recouvrir une conception trop simpliste de l'autonomie.

Il s'agit donc aujourd'hui de s'immiscer dans la tête des sujets pour qu'ils lâchent la référence au père. Ce faisant, on peut saisir le bien fondé du processus. Il s'agit donc que chacun apprenne à se passer du père pour pouvoir mener plus avant l'autonomie d'un chacun dans le régime démocratique.

⁷ M. GAUCHET, *Le désenchantement du monde*, Gallimard 1985.

⁸ M. GAUCHET, *La démocratie : d'une crise à l'autre*, op. cit, p. 33.

Il ne s'agit dès lors pas tellement d'un déclin du père comme on l'entend souvent dire sans ajouter autre chose que ce constat catastrophiste. Il s'agit d'un déclin du père en phase avec la sortie du religieux, autrement dit d'une avancée collective qui, pour atteindre l'autonomie revendiquée, n'a d'autre manière de procéder que de devoir parachever l'arrachement à la structure religieuse jusque dans la structuration psychique elle-même.

Ceci n'appelle donc aucun retour au modèle d'hier mais par contre, contraint de mettre en évidence les difficultés nouvelles que ce changement introduit. On peut les résumer comme suit : une difficulté à l'action collective, les ravages de l'impouvoir s'ajoutant aux excès du pouvoir et une difficulté singulière, qui dénoue autonomie individuelle de tout ce qu'elle continue à devoir au collectif – aux autres, à l'Autre - tant pour sa construction que pour son effectivité.

Car tout le problème est bien là : si la deuxième crise de croissance de la démocratie entraîne ce que je viens de rappeler, alors elle ne peut qu'entrer en contradiction directe avec ce qu'exige la construction de l'appareil psychique. Simplement parce que celui-ci ne peut jamais ignorer ce qu'il doit au collectif. L'autonomie ne se construit jamais qu'à partir de la dépendance à l'égard des autres, des premiers autres dont chacun est issu, autant que de la langue de la culture dans laquelle ceux-ci parlent avant moi.

C'est donc à cet endroit qu'un nouvel équilibre est à trouver. Mais pour ce faire, il ne peut être question de nous laisser aspirer par les mirages de l'égalitarisme, de prescrire purement et simplement l'égalité alors que dans le concret, cette égalité, sous le prétexte légitime d'enlever la prévalence au père, ne prend pas la mesure de la difficulté ainsi introduite et finit par donner à son insu la prévalence à la mère, et ainsi rater son objectif pourtant légitime d'égalité des deux parents.

Un témoignage précieux

Une lettre ouverte écrite en 1994 par l'actrice et auteure Annie Duperey qui se séparait du père de ses enfants, l'acteur Bernard Giraudeau, peut venir on ne peut mieux illustrer tout ce qui vient d'être dit et nous inviter à rester vigilants.

Après 15 ans de vie commune, nous nous séparâmes, mon compagnon et moi - comme malheureusement une bonne moitié de nos concitoyens. Et se posèrent à nous les questions qui se posent inmanquablement à propos des enfants. Nous n'étions pas mariés. J'entrevis alors le pouvoir - que je jugeais moi-même exorbitant ! - que j'avais sur des enfants pourtant reconnus par lui. J'étais sidérée. Je pris donc moi-même l'initiative d'aller avec lui signer devant un juge une autorité parentale partagée. Pour le reste ? Etant hors la loi, si j'ose dire, il nous restait donc à inventer notre propre loi, ce que nous fîmes avec calme et bon sens, pour le bien des enfants, sans qu'aucun intermédiaire ne s'en mêle.

Mais je sais, sans vouloir m'en glorifier, que cela tenait beaucoup à moi⁹ que tout se passe bien, et que, s'il m'avait pris une envie de guerre à travers les enfants,

⁹ C'est nous qui soulignons.

j'avais toutes les armes en main et lui aucune. *C'est affreux. Seulement voilà, jamais une seule seconde je ne me suis sentie propriétaire de mes enfants, ils ne sont pas un appendice de moi, ni des otages, et je ne m'arrose aucun droit de les frustrer de leur père - j'avouerai que j'ai craint, au contraire, que les circonstances fassent qu'ils ne le voient pas assez! (Certains d'entre vous penseront amèrement "il en a de la chance celui-là"...)*

Puis j'ai vu, parmi mes proches, un homme bafoué dans ses droits légitimes et sa tendresse de père. Je l'ai vu bien que reconnu comme un père exemplaire par psychologues et enquêteurs sociaux - essayer tous les coups bas donnés impunément au privé, et attendre des mois, des années, des décisions de justice hasardeuses, trop souvent soumises à l'arbitraire des juges et immédiatement remises en cause par un appel. Et la mère, acharnée à séparer l'enfant du père, demeurer sacrée envers et contre tout. Et d'autres cas aussi parmi mes amis. Nulle instance morale supérieure, nul conseil des sages pour dire à celui qui veut obstinément nuire: "ça suffit, maintenant!" (...) Avec ses lenteurs, ses tracasseries, ses attermoissements possibles, la Justice fait le jeu de celui qui ne veut pas que les choses s'arrangent."¹⁰

Cette lettre est suffisamment explicite pour devoir être commentée. Elle dit bien ce qui devrait rester pour tous, indépendamment des évolutions sociétales, l'orientation : ce qu'on a coutume d'appeler *l'intérêt de l'enfant*, encore faudrait-il savoir ce que ce terme recouvre exactement.

L'intérêt de l'enfant

J'avancerais volontiers que par intérêt de l'enfant, il faut entendre les conditions à quoi l'enfant doit consentir pour grandir « psychiquement ». J'ai bien dit « doit consentir » car en ces moments où toute contrainte est aussitôt suspecte d'abus de pouvoir, il peut être utile de rappeler que l'enfant doit – et cela ne lui est pas facile – se soumettre à un double renversement qui est lié à la condition humaine comme telle, ses parents n'en étant que les représentants qui ont l'avantage de la connaître avant lui. Un premier renversement met en place la prévalence de l'absence au lieu de celle de la présence qui préside au début de son existence via (celui ou) celle qu'il appelle "maman"; ce renversement est la condition nécessaire pour que puisse fonctionner la dialectique entre présence et absence en quoi réside précisément l'usage du langage. Au départ de la vie, c'est la présence (de la mère) qui est nécessaire à l'enfant mais au fur et à mesure de ce qu'il grandit, c'est la possibilité de l'absence qui doit avoir trouvé sa place et parler n'est possible que si la dialectique de la présence et de l'absence s'est inscrite dans la tête de l'enfant

Mais ce premier renversement ne suffit pas pour grandir ! Ceci exige encore que la prévalence du singulier se voie supplantée par celle du collectif. L'enfant à sa naissance est évidemment la merveille du monde pour ses parents. Freud rappelait que *l'amour des parents, si touchant et au fond, si enfantin, n'est rien d'autre que leur narcissisme qui vient de renaître et qui, malgré sa métamorphose*

¹⁰ A.DUPEREY, *Je suis avec vous*, lettre à SOS Papa, Paris, 1994.

*en amour d'objet, manifeste à ne pas s'y tromper son ancienne nature. Il ajoutait (...) L'enfant sera réellement à nouveau le centre et le coeur de la création : His Majesty the Baby, comme on s'imaginait être jadis*¹¹.

Et c'est à cet égard que doit s'opérer un second renversement : il faut qu'à cette position de toute puissance narcissique de l'enfant, vienne se substituer la reconnaissance qu'il n'est que "un" comme tout le monde. Autrement dit, il faut que la prévalence donnée à son narcissisme au début de la vie, via la renaissance de celui de ses parents, se renverse en prévalence de n'être qu'un parmi les autres. Ou encore, il faut que la prévalence du collectif nécessaire au vivre ensemble se substitue à celle du narcissisme singulier en vigueur au début de l'existence.

Là aussi, ce n'est que conséquence de ce qu'exige la condition d'être de langage qui est celle des humains. Il n'est pas difficile en effet de s'apercevoir que c'est effectivement le trajet que suit l'enfant lorsqu'il apprend à parler : il commence par parler un jargon privé avec "maman", (voire avec ses parents) pour progressivement y substituer une langue, celle de l'entourage social. Il est effectivement nécessaire qu'il quitte le babil pour consentir au Babel des langues via la langue de son milieu culturel.

C'est ce double renversement qui définit ce qui est nécessaire pour que l'enfant devienne un citoyen à part entière, D'où qu'il permet d'identifier ce qu'on appelle l'intérêt de l'enfant. Inculquer la prévalence de l'absence et celle du collectif est nécessaire pour rendre effective la socialisation, on pourrait même dire l'humanisation. Or cette opération de renversement était précisément dans le monde d'hier soutenue par le père en tant que celui-ci disposait quasi "naturellement" de l'*autorité* qui lui était reconnue dans la famille via le patriarcat.

Mais les repères culturels que donnaient hier les fonctions clairement différenciées de père et de mère ont été subvertis comme nous l'avons indiqué et il s'agit désormais de partager sur pied d'égalité les rôles de père et de mère.

Bien sûr, on répondra à juste titre que ce n'est pas parce que l'autorité parentale est venue remplacer l'autorité paternelle que ladite autorité a perdu toute légitimité. Mais exercer l'autorité en sachant qu'il faut l'assumer seul ou pouvoir toujours compter sur un autre avec qui l'exercer conjointement n'est pas la même chose, car ce dernier cas a ses limites : autorité – dont l'étymologie rapproche d'auteur - va de pair avec solitude. A contrario, l'autorité parentale suppose implicitement que les parents s'entendent pour faire autorité. Or, même si on nous dit que les deux parents sont égaux du point de vue de la citoyenneté et disposent chacun de l'autorité parentale, rien n'est dit de comment l'autorité – entendons bien, une autorité saine, sans autoritarisme, mais qui aide l'enfant à lui faire accepter de renoncer à la toute-puissance de son narcissisme - fonctionne, par exemple, en cas de conflit entre les parents. Seule persiste alors l'idée qu'il s'agit envers et contre tout de continuer à deux d'être les parents de l'enfant.

¹¹ S. FREUD, Pour introduire le narcissisme (1914), in *La vie sexuelle*, PUF, 1969, p.96.

Raison de plus de penser que dans ce contexte nouveau, il faut laisser – sauf exception - à chacun des deux parents la possibilité d'être et de rester l'interlocuteur de son enfant. Mais ceci ne dit plus rien de comment, lorsque les parents ne sont plus d'accord pour vivre ensemble, ils peuvent continuer de l'être concernant leur(s) enfant(s) !

Une autre manière de le dire, c'est d'avancer que l'enfant doit toujours faire « pour pouvoir grandir » une double expérience, d'abord celle de l'un, une expérience *une* : il doit en effet éprouver qu'il peut - à certains moments, comme c'était surtout le cas au début de son existence, avec maman, ne faire qu'un avec l'autre. Mais il doit aussi faire l'expérience de l'autre, une expérience *autre*, - impliquant toujours solitude et impossible accord - simplement parce que cette double expérience lui est nécessaire pour soutenir son existence d'être parlant et pouvoir ainsi faire sa place au désir qui l'habite.

Or cette double expérience est asymétrique - l'expérience *une* implique le continu des sens, alors que l'expérience *autre* implique le discontinu des mots. Voilà pourquoi nous pouvons émettre des réserves lorsque nous nous référons spontanément comme il est d'usage aujourd'hui, au terme de *parentalité*, simplement parce que ce mot ne véhicule plus avec lui la dissymétrie de ces expériences et que, de ce fait, il laisse entendre mensongèrement qu'on pourrait ne plus avoir à faire l'expérience *autre*¹².

Entendons bien ce qui est ici soutenu : il ne s'agit pas de nous plaindre de ce que le modèle pyramidal a disparu ; il s'agit de nous demander comment dans le modèle actuel - sans dénier la difficulté – allons-nous continuer à pouvoir *inculquer* le double renversement que suppose l'intérêt de l'enfant.

Parentalité : limite d'une égalité totale.

Le terme de parentalité exprime un désir légitime d'égalité démocratique entre les parents. Mais l'enquête sur la garde alternée nous persuade rapidement que cette égalité revendiquée par le droit se heurte à une série de difficultés et s'avère, dans sa mise en œuvre problématique. Père et mère, nous venons de le voir avec la lettre d'Annie Duperrey, sont malgré les beaux discours, loin d'être égaux devant la loi.

Reste à comprendre pourquoi et en quoi cette prétention à l'égalité gommant les différences s'avère en fait faire le nid de discriminations qui sont peut-être d'autant plus agissantes qu'elles sont refoulées, niées, positivées. Le désir d'égalité se fonde sur un récit, une fiction puissante qui légitime cette égalité de la même façon qu'hier le récit religieux légitimait le patriarcat. Mais dans sa recherche d'égalité, la société peut oublier sa dimension de récit symbolique pour se croire désormais fondée dans le naturel.

Dans ce contexte, toute dissymétrie est alors vue à priori comme motif de conflit, comme si l'altérité ne se dessinait que sur l'arrière fond du même. Toute

¹² Ceci a été longuement explicité dans J.P.LEBRUN, *Fonction maternelle fonction paternelle*, éditions Fabert-Yapaka, 2011.

différence devient alors un scandale, et la résistance du réel (qui est, rappelons-le, tout ce qui est arrivé sans être prévu au programme) est alors perçue comme un traumatisme. Dans une telle perspective, tout ce qui ne correspond pas à mon vœu est alors vécu, non comme une possibilité de changement, une occasion d'approfondissement, le lieu d'une maturation, mais comme un insupportable obstacle mis à mon désir d'être moi-même.

L'égalité qui émerge alors est davantage une égalisation, une uniformisation, que l'apprentissage des singularités, et on ne s'étonne guère de la fragilité des sujets d'aujourd'hui, incapables de supporter l'échec, le manque, le désir mais aussi de trouver les mots pour dire leur malaise et leur colère, leur irréductible différence. Ce vœu d'une égalité sans limite – ce que j'ai appelé « égalitarisme » - est alors sensé, par l'espoir d'un lien fusionnel, supprimer la violence des différences. Or paradoxalement, c'est de trop vouloir nous ressembler qui nous fait ennemis les uns des autres. Alors que la confrontation à l'altérité est toujours traumatique – un traumatisme salvateur - et passe donc par un renoncement à la toute-puissance narcissique, notre société laisse miroiter la possibilité d'un possible évitement de l'altérité et des difficultés qu'accompagne toujours sa découverte.

En laissant croire qu'il suffit de parler aujourd'hui de parentalité pour rendre compte de ce qui se passe entre les parents, on présuppose la possibilité d'un accord spontanément accessible comme s'il n'y avait aucune difficulté pour que cet accord se réalise.... Avec cette nouvelle appellation, on se déclare donc exempté de toute référence à un réel irréductible auquel les partenaires du couple devraient encore se confronter.

Ainsi donc subrepticement, ce changement dans la langue substitue à la disparité asymétrique du couple sexué – mais aussi bien de tout couple parlant, fut-il homosexué - d'une parité d'emblée symétrique. Cette confiance nouvelle, sans doute très bien intentionnée, va à l'encontre de la pratique clinique quotidienne : le couple des parents – et j'insiste qu'ils soient homme-femme ou pas - reste le modèle même de ce qui n'arrive jamais à s'entendre parfaitement ! C'est en revanche la chose la plus commune que de devoir constater que ce qu'un homme attend d'une femme n'est jamais ce qu'une femme attend d'un homme, ceci pouvant s'étendre sans même impliquer l'anatomie en « ce que l'un attend de l'autre n'est pas ce que l'autre attend de l'un » ! Quiconque est quelque peu attentif à la réalité de la vie (conjugale) ne s'en étonnera nullement.

Lorsqu'on étudie les cas de litige quant à la garde alternée, on est, de fait, frappé par l'importance que prend, sous couvert d'égalité, la réalité de la différence. La justice, si elle en venait à ne plus vouloir être que l'application d'un égalitarisme sans réserves, en viendrait alors sans le vouloir à promouvoir un néo-naturalisme qui de fait, donnerait à la mère toute la prévalence là où, dans le monde d'hier, c'est le père qui avait spontanément ladite prévalence. Autrement dit, nous n'aurions alors fait que changer de prévalence là où on visait une égalité qui donnait sa place à chacun.

On le voit : Se débarrasser du statut d'*enfant du père* ne semble donc pas suffire pour atteindre l'objectif fixé de devenir *l'enfant de deux parents*. L'exemple de

l'hébergement égalitaire en Belgique francophone montre que c'est trop souvent un *enfant seulement de la mère* qui est ainsi produit. Ou mieux dit, *un enfant du maternel* : un enfant à qui est alors donnée la légitimité, le « droit » de récuser ce qu'impliquait le rapport d'hier au père, à savoir justement la nécessaire séparation d'avec le maternel. Alors que ce qu'implique le rapport d'aujourd'hui autant à la mère qu'au père, c'est qu'il s'agit toujours pour l'enfant, pour l'être humain in-fans, non-parlant, de renoncer à la jouissance saturante immédiate pour pouvoir endosser sa condition, celle d'un être parlant pouvant s'inscrire dans la temporalité. Sortir de l'autorité symbolique paternelle, c'est entrer dans le pouvoir réel du maternel.

La réalité concrète douloureuse vécue par de nombreux pères aujourd'hui qui se voient refuser l'hébergement égalitaire, voire même parfois la garde alternée, manifeste de façon éloquente, par la logique du soupçon qu'elle met en œuvre, la régression d'une autorité qui est toujours symbolique à un pouvoir, qui lui est réel, en l'occurrence celui du maternel. Car, finalement, à quoi sert la fonction paternelle ? A quitter le corps à corps avec le maternel bien plus qu'avec la mère, à donner corps au nom, à permettre à l'enfant d'apprendre à s'adresser à un autre que la mère, et donc à sortir de la logique d'une relation en miroir, à passer de deux à trois, à quitter la relation fusionnelle pour entrer, pas à pas, en lien avec des autres de plus en plus autre, et par là, de plein pied dans le social.

La paternité n'est donc pas tant une réalité biologique¹³ que symbolique (liée à l'apprentissage d'une certaine absence à soi que signifie la rencontre de toute altérité). Donc, qu'on ne s'y trompe pas : *l'évaporation* du père ne profite pas davantage aux femmes qu'aux hommes. Ni même aux mères quoique la réalité brutale des décisions juridiques semble aller en ce sens. En toute rigueur de terme, il faudrait dire que le mythe d'une égalité totale, à priori, laisse plutôt libre cours au pouvoir réel pas tellement celui de la mère que celui du maternel.

Que cherche à désigner ce terme ? Le maternel – et non la mère qui est la première à aider l'enfant à quitter le maternel – est le mirage du Tout, la possibilité d'une existence en pleine positivité, l'acquiescement à une jouissance immédiate et saturante, le refus de toute séparation, et donc de toute possibilité de désir, qui, quant à lui, exige toujours que le manque soit inscrit au programme. Le refus aussi de la solitude qui caractérise l'être humain : il est le seul animal à savoir très tôt dans son existence qu'il va mourir ; et mourir, pour chacun, se fera seul. Pas esseulé mais n'arrivera qu'à soi. Instance d'avant les mots et la séparation des corps, le maternel n'est en fait encore personne ; il est cette immédiateté compacte, cette naturalité originelle, ce bloc abyssal d'inépuisable,

¹³ Voir à ce sujet, par exemple, le remarquable texte de Luc Lang intitulé *Mother*. Dans ce récit bouleversant, racontant que sa mère tente de discréditer à ses yeux son père adoptif en lui parlant d'un père biologique qu'il n'a jamais connu, il écrit : « *Juste une fois, dans la cuisine(...), il prépare un soufflé au fromage, il bat les blancs en neige dans un saladier, il ne peut s'esquiver, il l'interrompt, qu'elle cesse, il n'a jamais vu cet homme, ça ne le regarde pas, en outre il n'a pas à entendre ces...Mais enfin, trésor, c'est ton père ! Tu as le droit de savoir...En cet instant précis, il a véritablement envie de la gifler. Il a la présence d'esprit de rétorquer : ce n'est pas...c'est mon géniteur ! Et quand il l'énonce ainsi, ce qu'il pressent sans pouvoir l'énoncer, c'est à peu près en ces termes : c'est mon géniteur et je n'y peux rien. Mais elle, sa mère donc, chaque fois qu'elle lui parle de lui, à présent, elle dit « ton père », « ton père », « ton père », on dirait qu'elle veut lui planter des couteaux dans la tête. Il l'interrompt invariablement : « mon géniteur », « mon géniteur », « mon géniteur ». Personne ne renonce. C'est une guerre de mots. » (Luc Lang, *Mother*, Gallimard, folio, 2014, p17)*

dont toutes les civilisations ont cherché, d'une façon ou d'une autre à émerger pour pouvoir vivre et réduire les effets incroyablement destructeurs du règne du même. Le maternel est ce mouvement qu'on ne connaît que d'en émerger, cette fusion qui ne donne vie que d'y échapper. On comprend que, confrontés à cet arbitraire, nombre de pères qui se voient refuser la garde alternée se sentent abandonnés par une justice qui, prise dans le mouvement d'une égalité sans limite, en vient à nier la singularité de leur parcours, à ne pas entendre la justesse de leur revendication à être autre chose qu'un père de week-end.

Pour conclure : une proposition concrète.

Face à ce constat, terminons par une proposition : plutôt que de céder au vertige égalitaire, de vouloir à tout prix couper la poire en deux parts égales comme le promet sans y parvenir concrètement la prescription de l'hébergement égalitaire, ne s'agirait-il pas plutôt de favoriser une formule du type 5 jours chez l'un, 9 chez l'autre. Ce qui laisserait la plupart du temps une période de cinq jours au père et lui assurerait la possibilité de s'investir réellement dans la relation avec son enfant tout en faisant droit à cette évidence que, surtout dans son plus jeune âge, l'enfant a besoin d'une proximité plus forte avec son premier autre, donc le plus souvent avec sa mère.

Asymétrique, cette formule qui aurait l'avantage de d'emblée se décriper de la logique égalitaire, voire égalitariste, en miroir, et, sans faire des pères des victimes ou pire des martyrs, sans diaboliser non plus les mères (qui, rappelons-le, sont, dans les « bons cas », les premières à aider l'enfant à quitter le maternel) permettrait peut-être aux deux parents, confrontés à leur rupture, de médiatiser autrement leur différend que par une escalade judiciaire qui, par le ressentiment qu'elle procure, court le risque de les rendre, paradoxalement, de plus en plus semblables, mais cette fois dans la rancœur et la haine. Mais surtout qui laissera l'enfant comme ce qu'il s'agit d'arracher à l'autre !

Ce compromis qu'on pourrait appeler avec un brin d'humour « à la belge », permettrait concrètement d'affirmer que l'égalité n'est pas (le) Tout, et offrirait peut-être à chacun la possibilité de se confronter à l'altérité de la façon la moins destructrice possible. Il ferait entendre à tout le monde que loin de pouvoir prétendre à avoir l'enfant à soi, il s'agit toujours bien, ensemble ou séparément, d'assumer d'être les deux parents d'un enfant toujours dans l'inégalité de la situation concrète mais sans renoncer à prétendre à l'égalité d'un chacun.

Il est certainement urgent de réinventer des médiations, respectueuses à la fois du dynamisme démocratique et de la reconnaissance des processus d'altérité irréductibles qui constituent notre apprentissage en tant qu'êtres parlants et conditionnent ainsi le travail que doit faire chaque enfant pour intérioriser la condition humaine qui est la nôtre, mais tout aussi bien la sienne. Ce détour à l'ombre des prétoires nous aura, au moins, révélé une chose : Il n'est d'universalité que dans le devenir des singularités.

ANNEXE 2 :

Argument de départ du groupe Justice-soin-social,



Rencontres Partages Elaborations inter-disciplinaires

Les enfants au milieu de la séparation de leurs parents

**Projet proposé par Bénédicte DESCARPENTRIES
Psychanalyste**

novembre 2010

Le nombre des séparations de couple est en augmentation. L'âge des enfants au moment de la séparation de leurs parents est de plus en plus jeune. Les conséquences sont nombreuses et préoccupantes

- ◆ Croiser différents champs professionnels relevant du soin, du social et de la justice
- ◆ Partager nos expériences afin de faire un « état des lieux » par profession des préoccupations qui émergent et que nous rencontrons dans nos lieux d'exercices professionnels.
- ◆ Problématiser les questions
- ◆ Argumenter nos positionnements
- ◆ Faire des propositions, ouvrir ces réflexions sur l'extérieur
- ◆ Professions possiblement représentées :

Avocat, juge pour enfant, juge aux affaires familiales, psychologue, psychanalyste pédiatre, assistante sociale, conseillère conjugale. Journaliste pour nous accompagner dans notre parcours.

Vais-je savoir trouver les mots de mes préoccupations professionnelles face à l'écoute des enfants dont les parents se séparent ?

Commençons par un très bref survol depuis 30 ans de travail d'écoute auprès des enfants.

♦ **Dans les années 1980** les parents amenaient les enfants en consultation pour des troubles divers : des difficultés à l'école ; des symptômes variés insomnies troubles alimentaires, eczéma ; des situations de vie douloureuses telles que des hospitalisations, des décès de proches etc... Quelques enfants consultaient pour des difficultés consécutives à des séparations de leurs parents. Les séparations avec des enfants en bas âge n'existaient quasiment pas, les couples qui divorçaient avaient des enfants d'une dizaine d'années minimum

♦ **Dans les années 1990** la situation des demandes de consultations a sensiblement bougé, certes mon parcours professionnel s'est modifié, j'ai changé de région mais c'est une constatation qui se partage avec nombre de mes confrères. Apparaissent de plus en plus de demandes de prise en charge de l'enfant dans des situations de séparations difficiles que les parents vivent mal, où ils souhaitent des conseils et une demande d'accompagnement de leurs enfants et d'eux-mêmes. La législation semble évoluer, le recours à des médiateurs familiaux entre dans les pratiques et l'expérimentation des gardes alternées pour les enfants devient assez répandue.

♦ **Dans les années 2000** la majorité des consultations pour les enfants concerne les séparations du couple parental, des problématiques et des symptômes qui y sont liées. Cela met le thérapeute dans une position d'impuissance, il lui faut soutenir l'enfant dans une réalité qui ne peut pas changer et à laquelle il doit s'adapter coûte que coûte. La plupart des enfants sont en garde alternées et l'âge à laquelle ils doivent vivre cet état de fait est de plus en plus précoce, régulièrement dans la première année.

En écrivant ces quelques lignes je me rends compte de toutes les questions de société sous-jacentes : l'évolution des pratiques et du droit, la banalisation des divorces et des séparations.

Le sujet est vaste. Comment s'y prendre pour y réfléchir :

Partir des questions qui se posent à nous aujourd'hui ? Partir de nos constats ? De nos interrogations ? De nos appréhensions ?

Nous aurons à le définir, à l'envisager.

Pour faire court : sur un mode un peu provocateur mais pour arriver à poser le problème tel qu'il m'apparaît aujourd'hui je vais l'illustrer par cette phrase de la Bible de l'Ancien Testament prise dans le passage connu sous le titre du jugement de Salomon¹⁴

« Ni à toi ni à moi ! Fendez le ! »

Souvent au cours des consultations d'enfants de parents séparés cette phrase résonne en moi. Peut être même vous proposerais-je, si l'aventure vous tente, de travailler ce texte pour écouter ce qu'il dit, s'il nous dit quelque chose aujourd'hui, et laisser résonner nos associations libres sur les divers champs où il nous conduit.

¹⁴ Premier livre des Rois 3, 16-28

Elle laisse impuissant et démuné face à une détresse de l'enfant induite par des positionnements parentaux sur lesquels il n'est pas possible de revenir. Ce n'est pas l'objet ici de déplier plus avant toutes les situations qui se déclinent à partir de cette réalité de vie, ce sera l'occasion de le faire dans le temps de travail souhaité et proposé.

Il n'est plus possible de rester dans son cabinet à écouter ces histoires de vie, les symptômes, les souffrances et les conséquences des choix faits par des adultes pris dans la tourmente de leur affectivité qui leur fait perdre tous repères et qui ont des exigences qu'il préfèrent au nom de leurs droits.

En tant que psychanalyste, recevant des enfants, s'est imposée la nécessité de partager ces préoccupations autour des dégâts et des séquelles profondes occasionnées par un mode de garde alternée entre les parents pour leurs enfants. Réfléchissons ensemble aux positionnements des professionnels interpellés dans leur fonction et leurs décisions.

Je vous propose un texte de Françoise Dolto écrit dans les années 1970 qui ouvre le champ des préoccupations du point de vue des conséquences psychologiques pour l'enfant et pose des questions de société :

« Au jeu du désir »¹⁵

Conférence du 22 avril 1972 société française de philosophie

La fonction symbolique liée à la procréation impose à l'être humain que ce soit un enfant de l'autre, son partenaire librement aimé, qu'il veuille concevoir et non pas l'enfant de soi pour soi, à soi seul, ou à qui laisser son héritage après sa mort, tout en haïssant son conjoint et sa famille. C'est un des moments de la rencontre de ce que nous appelons l'image du corps qui est langage et du schéma corporel qui est le corps. Le corps veut enfanter qu'il s'agisse d'un homme ou d'une femme ; mais l'image du corps est-elle marquée et humanisée par la castration ? Si oui, la mère psychiquement saine aime son enfant parce qu'il est de l'homme qu'elle a aimé, un homme d'une autre lignée que la sienne ; elle a désiré concevoir un enfant de cet homme là, qu'elle désire rendre père et pas d'un autre; l'homme quant à lui, veut concevoir un enfant parce que c'est de cette femme là, qu'il aime, et que c'est avec elle qu'il souhaite une descendance. Aujourd'hui avec les connaissances scientifiques, on pense aux caractéristiques héréditaires des deux lignées que les deux conjoints représentent. On le dit ; mais ce n'est pas du tout ça. L'âge authentiquement adulte d'un couple signifie qu'un ou plusieurs enfants sont désirés et aimés d'avance, comme des représentants symboliques de deux lignées qui se sont conjuguées, à travers des géniteurs accordés dans l'acte d'amour procréateur. Si hommes et femmes attendaient ce moment pour procréer, on aurait beaucoup moins de ces histoires de possessivité et de marchandages d'enfants que nous connaissons dans les divorces. Ces rapt, ces chantages seraient impensables si les géniteurs avaient atteint la maturité de leur libido génitale, en son mode de pensée et d'amour symbolique, au moment de concevoir leurs enfants. Le divorce c'est assez pensable et ce n'est pas signe pour autant de névrose, lorsque deux amants n'ont plus rien à se dire, ni plus rien de nouveau à découvrir ensemble, ou quand il s'avère que le compagnonnage leur est nuisible, mais si les parents comme on le voit souvent, s'arrachent l'un à l'autre leurs enfants, cela prouve de leur part (leur niveau d'intelligence n'y fait rien) une affectivité immature. Ils sont incapables de respecter la vie dans leurs enfants, qu'ils soumettent, en cours de structuration, alors qu'ils sont encore fragiles, à un style d'amour possessif, oral ou anal, qui nous montre à quel point notre civilisation si fière de sa science, est, dans son ensemble, perverse : car c'est bien le mot. Et c'est toujours la génération engendrée qui paie, par ses épreuves, l'immaturité et la perversion-hélas soutenue par les lois !- des générations dites adultes. Y-a-t-il un remède ? L'infantilisme des humains est-il la rançon de leur puissance matérielle ? L'irresponsabilité de chacun, la responsabilité de la démographie croissante ? Jouir d'une possessivité sadomasochiste à l'égard des enfants, si nocive pour leur développement, est-il le seul remède de notre société aux insatisfactions des amants et aux impuissances des parents ?

¹⁵ « Au jeu du désir les dés sont pipés et les cartes truqués ». Chapitre 9 Pages 320-321, Edition Seuil 1981

Association **RÉSON'ENTRE**

24 rue Ornano 69001 Lyon

resonentre3@gmail.com

Avril 2017